



Le vénérable Marcellin Champagnat, prêtre de la Société de Marie, fondateur des Frères Maristes des Écoles, naquit le 20 mai à Marlihes, paroisse du diocèse de Lyon.

Ordonné prêtre en 1816, il exerça le saint ministère à Lavalla (Loire) et c'est là, qu'il fonda (2 janvier, 1817) l'Institut des Frères Maristes, qui célèbre cette année son premier centenaire.

Après une vie toute de vertus, de sacrifices et de travaux apostoliques, le pieux Fondateur mourut en odeur de sainteté, le 6 juin 1840, à Notre-Dame de l'Hermitage, où reposent ses précieux restes. De nombreuses faveurs ont été obtenues du Ciel par son intercession.

La cause de sa béatification a été introduite par décret de Sa Sainteté Léon XIII, le 9 août 1896.

(Voir, présente livraison, une notice historique sur l'Institut des Frères Maristes.)

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EDUCATION INSTRUCTION



REVUE MENSUELLE

La nouvelle année

Nous souhaitons à tous les lecteurs de *L'Enseignement Primaire* une bonne et heureuse année

LE DIRECTEUR.

1917

Département de l'Instruction publique

Québec, 29 décembre 1916.

A l'occasion de la nouvelle année, je souhaite à tous les membres de la famille enseignante, santé, succès et bonheur.

CYRILLE-F. DELAGE,
Surintendant.

DOCUMENTS OFFICIELS

Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la province
de Québec pour 1915-1916

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Québec, 15 novembre, 1916

L'honorable JÉRÉMIE DÉCARIE,
Secrétaire de la province, Québec.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année scolaire terminée le 30 juin 1916. Mon premier devoir est de vous renouveler mes remerciements les plus sincères pour la confiance que le gouvernement de cette province m'a manifestée en m'appelant au poste élevé de

surintendant de l'Instruction publique. J'y succède à l'honorable Boucher de LaBruère qui, pendant vingt et un ans, a mis au service de la grande cause de l'éducation une belle intelligence et une inlassable activité, et qui emporte, dans sa retraite, les regrets, l'admiration et les meilleurs vœux de notre population. J'y ajoute l'offre de mon entier dévouement et de mon concours le plus actif.

Les quelques mois écoulés depuis la date de ma nomination, 15 avril 1916, m'ont confirmé dans cette opinion que l'école normale et l'école primaire doivent être l'objet de notre particulière attention. "Tant vaut le maître, tant vaut l'élève." "Qui a l'enfant, a l'avenir."

ÉCOLES NORMALES

Il y a quelque vingt ans, nous n'avions que deux écoles normales de filles; aujourd'hui, nous en avons onze et une autre dont la construction est commencée et qui s'ouvrira, je l'espère, dans la cité de Sherbrooke, au mois de septembre prochain.

Ce résultat n'a pas été obtenu sans de grands sacrifices. Le rendement est bon, mais il ne faut négliger aucun détail pour en assurer l'augmentation. La limite d'âge pour l'admission des élèves s'impose et elle devra être fixée à brève échéance.

L'étude de l'anglais dans les écoles normales a toujours été obligatoire pour tous les élèves, y compris ceux des cours supérieurs. Aucun élève ne peut obtenir un diplôme, à moins de conserver dans ses examens de fin d'année, 50% sur les matières de langue anglaise, tel que le veut l'article 158 des Règlements du Comité catholique (refondus en 1915). Cette question de l'enseignement de l'anglais recevra toutefois une attention particulière de ma part.

MUNICIPALITÉS SCOLAIRES

Le nombre des municipalités scolaires dans la province au 30 juin 1915 était comme suit:

1283 municipalités scolaires catholiques.

363 municipalités scolaires protestantes.

25 nouvelles municipalités ont été érigées en 1916, ce qui donne un total de 1671 municipalités scolaires au 30 juin dernier.

STATISTIQUES

Mon département a préparé, en 1915-16, des statistiques nouvelles très complètes sur l'état financier des corporations scolaires de la province, et celles relatives à l'enseignement donnent aussi plus de détails que par le passé. Ces statistiques sont, pour la première fois cette année, publiées dans des volumes séparés, et l'impression en a été surveillée par M. G.-E. Marquis, chef du bureau de la statistique.

La construction des édifices scolaires continue à être très active; une somme de \$2,086,287 a été dépensée pour cette fin dans le cours de l'année 1915-16 par les municipalités scolaires mentionnées dans le tableau suivant:

MAISONS D'ÉCOLE CONSTRUITES OU RÉPARÉES D'APRÈS DES PLANS APPROUVÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

	1915-16	1915-16
Argenteuil	1	\$ 18,000. 0
Arthabaska	9	14,561.00
Bagot	2	9,770.00
Beauce	11	14,646.00
Beauharnois		
Bellechasse		
Berthier	2	6,395.00
Bonaventure	1	2,200.00
Brome	4	4,030.00
Chambly	3	5,050.00
Champlain	2	94,100.00
Charlevoix	12	24,901.00
Châteauguay		
Chicoutimi	3	3,540.00
Compton	8	23,040.00
Deux-Montagnes	2	2,125.00
Dorchester	3	2,300.00
Drummond	4	9,835.00
Frontenac	10	11,850.00
Gaspé	3	2,195.00
Hochelaga-Montréal	1	3,600.00
Huntingdon	5	714,783.00
Iles-de-la-Madeleine	1	1,030.00
Iberville		
Jacques-Cartier		
Joliette		
Kamouraska	5	9,900.00
Lac St-Jean	10	9,649.00
L'Assomption	13	28,325.00
Laprairie		
Laval	2	9,300.00
Lévis	2	223,239.00
L'Islet		
Lotbinière	7	6,967.00
Maskinongé		
Matane	2	6,590.00
Mégantic	8	26,771.00
Missisquoi	5	65,058.00
Montcalm		
Montmagny		
Montmorency	3	3,260.00
Napierville	3	12,256.00
Nicolet		
Ottawa-Labelle	8	8,089.00
Pontiac	10	61,861.00
Portneuf		
Québec	5	7,219.00
Richelieu	6	271,197.00
	2	1,683.00

MAISONS D'ÉCOLE CONSTRUITES OU RÉPARÉES D'APRÈS DES PLANS APPROUVÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—(Suite)

Richmond	2	\$ 2,490.00
Rimouski	2	2,185.00
Rouville	1	800.00
Saguenay		
Shefford		
Sherbrooke	1	1,750.00
Soulanges		
Stanstead	1	10,000.00
St-Hyacinthe	3	58,798.00
St-Jean	4	25,508.00
St-Maurice		
Témiscamingue	6	146,820.00
Témiscouata	4	6,370.00
Terrebonne	8	8,121.00
Vaudreuil	10	72,550.00
Verchères	1	1,500.00
Wolfe	6	8,526.00
Yamaska	5	12,025.00
	4	7,820.00
	236	\$2,086,287.00

INSPECTEURS D'ÉCOLES

Deux nouveaux districts d'inspection ont été créés au cours de l'année 1915-16; l'un a été formé d'un certain nombre de municipalités scolaires des districts des inspecteurs Nansot, Dubeau et Chabot, et l'autre a été créé dans l'Abitibi en y ajoutant le Témiscamingue, retranché du district de l'inspecteur Marien.

Cinq inspecteurs ont été nommés au cours de 1915-16; trois pour remplacer des inspecteurs démissionnaires ou décédés et deux comme titulaires des nouveaux districts ci-haut désignés. Ces cinq inspecteurs sont MM. J.-A. Bouchard, nommé pour le district Gaspé-Matane, en remplacement de M. Normand, transféré à St-Hyacinthe-Rouville, dont M. Molleur, décédé, était le titulaire; Léopold Langlois, remplaçant M. Cléroux, démissionnaire; Antonio Millette, remplaçant M. Tremblay, démissionnaire; Noël Gingras, nommé pour le district Rimouski-Matane, remplaçant M. Chabot, devenu le titulaire du district Témiscouata-Kamouraska; L.-N. Filteau, nommé pour le nouveau district de Témiscamingue-Abitibi.

Les inspecteurs d'écoles constatent avec satisfaction le nombre toujours croissant des instituteurs et institutrices porteurs de diplômes obtenus dans nos écoles normales, ainsi que le bon résultat de l'enseignement donné par ces derniers.

L'augmentation des salaires en est comme la conséquence naturelle. D'ailleurs les commissaires d'écoles, sous ce rapport comme sous les autres, comprennent leurs devoirs et marchent résolument dans la bonne voie.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET ENSEIGNEMENT MÉNAGER

L'enseignement agricole prend un développement considérable, les jardins scolaires se multiplient et les produits exposés par les élèves lors des expositions tenues au cours de l'automne dernier ont excité l'admiration du public.

L'enseignement ménager fait aussi de grands progrès. Il est considéré maintenant comme une matière nécessaire du programme.

DESSIN

Le dessin continue à donner les résultats les plus satisfaisants. Les nombreux travaux d'élèves que les inspecteurs envoient de partout à mon département, de même que les épreuves des derniers examens des écoles normales et de celles du Bureau central en sont une preuve convaincante. Aussi suis-je heureux de pouvoir dire avec mon prédécesseur : "Le jour approche où notre province sera dotée, elle aussi, des avantages que tant d'autres pays retirent aujourd'hui de la vulgarisation de cet art utile et agréable."

D'autant plus qu'aux progrès déjà signalés l'année dernière, un autre progrès non moins important est venu s'ajouter cette année. C'est l'orientation utilitaire très accentuée que le directeur du dessin s'est efforcé, dans ses conférences, de donner à cet enseignement par les croquis géométraux et les arrangements décoratifs. Non seulement cette orientation utilitaire préparera mieux aux travaux manuels courants, aux écoles techniques ou d'arts et métiers, mais elle va rallier à cette étude les derniers hésitants qui, mal informés, la tiennent encore pour superflue.

CERTIFICATS D'ÉTUDES

La question déjà agitée à mainte reprise, savoir, la création d'un certificat d'études comme sanction des différents cours devrait être mise de nouveau à l'étude et résolue définitivement.

Dans son rapport de l'année dernière, l'Inspecteur général des écoles catholiques disait : "Pour accentuer plus fortement encore le progrès scolaire, il serait temps de résoudre le problème d'un certificat d'études aux trois degrés de l'école primaire. Quelques congrégations enseignantes ont établi ce certificat et, au témoignage des inspecteurs régionaux, cette innovation produit d'excellents résultats en créant la plus louable émulation et chez les élèves et chez les maîtres. L'institution du certificat d'études primaires est donc chose désirable. Elle permettrait aux autorités scolaires de contrôler les efforts du personnel enseignant et aux parents de constater le travail et le succès de leurs enfants. Ce serait une sanction efficace aux différents cours de l'école primaire. Et le certificat d'études favoriserait ainsi, en le facilitant, le passage de l'école primaire à l'école spéciale. Le point difficile c'est sans doute la mise en action d'une telle institution."

L'enquête que le comité catholique a demandé à l'Inspecteur général de faire sur la promotion annuelle des élèves comparée avec les différentes années du cours, pose de nouveau, et fort opportunément, le problème du certificat d'études qui devrait être établi comme sanction de la 4e, de la 6e et de la 8e années. Ce certificat stimulerait le zèle des parents et des maîtres et encouragerait les élèves à prolonger plus longtemps leur séjour à l'école primaire; il couronnerait chacun des degrés du cours de nos écoles primaires et indiquerait dans une large mesure la valeur de chaque école.

ÉTUDE DE L'ANGLAIS

Les comités catholique et protestant du Conseil de l'Instruction publique rivalisent dans leurs efforts pour stimuler l'étude des deux langues officielles de notre pays, l'anglais et le français. Ils savent respecter l'esprit et la lettre de nos lois scolaires. J'en vois un exemple frappant dans la décision prise par les membres du comité protestant. Le nouveau cours qu'il a adopté pour ses écoles est entré en vigueur depuis le premier septembre dernier et semble donner entière satisfaction.

Le cours d'études comprend maintenant onze années, les sept premières comprenant les écoles élémentaires, les neuf premières les écoles modèles et les onze années les académies et "High Schools".

L'étude de la nature commence dès le premier degré et elle se continue jusqu'à la fin du huitième degré. Dans les sixième, septième et huitième degrés, l'étude de la nature est combiné avec l'enseignement de l'agriculture. Les institutrices et les institutrices peuvent recevoir un entraînement spécial sur ces sujets au moyen des écoles d'été et du cours régulier d'enseignement au collège Macdonald. L'enseignement de la nature et de l'agriculture bénéficie de plus des leçons données par des conférenciers agricoles. On est en droit d'espérer de grands avantages de cette propagande, spécialement dans les écoles rurales.

L'étude du français commence au quatrième degré et se continue jusqu'à la fin du onzième. En conséquence, les élèves du cours académique qui complètent leur cours auront reçu des leçons de français pendant huit années, ce qui devra leur donner une connaissance assez complète de cette langue. L'engagement d'instituteurs spécialistes pour l'enseignement du français dans les académies protestantes continue à recevoir l'aide généreuse du gouvernement de la province.

Aussi l'harmonie et la paix règnent-elles ici entre les deux éléments constitutifs de la nation canadienne et ils ne s'épuisent pas dans des luttes mesquines et stériles. Notre province passe heureusement à travers les difficultés de l'heure présente, se préparant ainsi à jouer un rôle encore plus utile et plus brillant dans un avenir prochain, aux jours si ardemment désirés de la paix obtenue par le concours généreux de nos soldats.

Afin de stimuler le zèle, d'améliorer les systèmes, d'assurer une marche plus uniforme, plus rapide et plus progressive, je convoquerai dans le cours de l'année prochaine les principaux des écoles normales, les inspecteurs d'écoles et, tous ensemble, principaux, inspecteurs, officiers de mon département au zèle et à l'expérience desquels je suis heureux de rendre un public hommage, nous travaillerons pour l'importante cause de l'éducation et, avec votre haute protection que j'escompte, le succès ne saurait manquer de couronner nos modestes efforts.

Je termine ce rapport par le résumé des statistiques qui suit: (à suivre)

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le ministre,

Votre obéissant serviteur,

CYRILLE-F. DELAGE,

Surintendant de l'Inst. publique.

PÉDAGOGIE

UNE FAUTE DE FRANÇAIS

Il vous est arrivé sûrement de lire des phrases comme celles-ci: *Ce livre n'a pas que des mérites; Il ne faut pas qu'étudier; Il n'y a pas que des auteurs médiocres dans notre littérature.* Nos journaux et nos revues sont émaillés de ces tours de phrase, et on les rencontre même dans des publications françaises. Ils finiront peut-être par passer dans l'usage. Mais, en attendant, et jusqu'à ce que les bons écrivains et l'Académie aient consacré cet usage, nous en sommes encore à l'abus, contre lequel il nous doit être permis de protester.

Ne que, en français, signifie *seulement*; *ne . . . pas* est la négation; mais qu'est-ce que *ne . . . pas que*? Est-ce *ne que*? est-ce *ne pas*? sont-ce les deux à la fois? Pourquoi alors ne pas écrire *ne pas seulement*? *Je ne dis pas seulement cela*, au lieu de *Je ne dis pas que cela*? On évitera ainsi une confusion et une véritable équivoque. En effet, si l'on veut bien remarquer que la négation est tout entière dans la particule *ne* et que le mot *pas* n'est que complétif, on verra que *Je ne dis pas que cela* signifie au fond *Je ne dis que cela*. Ce n'est pourtant pas ce que l'on veut dire. Le bon français dit ce qu'il veut dire. Autrefois, il pouvait écrire

ceci, par exemple: *Je ne voyage pas, ou jamais, qu'en diligence.* Et il était parfaitement correct. Aujourd'hui on donnerait à cette phrase le sens de: *Je ne voyage pas seulement en diligence, mais encore. . . .* Pourquoi ne pas l'écrire ainsi? Pourquoi assimiler et confondre les deux sens de *ne*, complètement différents dans les deux locutions *ne. . . . pas* et *ne. . . . que*? Pourquoi broyer l'une dans l'autre la négation et la restriction, qui s'emploient très bien l'une à la suite de l'autre? Inadvertance, prétention, inintelligence de la langue chez ceux qui ont introduit cette innovation; le reste, la foule habituelle, va à la suite.

Je vous entends. Quand vous écrivez par exemple: *Nous n'avons pas en hiver que des froids rigoureux*, dans votre intention, vous ajoutez à la négation *ne. . . . pas* la moitié de la locution *ne. . . . que*, en faisant ellipse de *ne*. Vous donnez alors à *que* le sens de *ne. . . . que*. La liberté que vous prenez est trop grande, à mon avis. Ce n'est pas une ellipse, mais une mutilation qui engendre l'équivoque.

Mettons toutefois que ce néologisme réussisse à se faire accepter définitivement, puisque vous lui attachez une clarté conventionnelle. En serait-il de même pour cet autre barbarisme, né du premier: *Il n'y a pas qu'en France qu'elles doivent être citées, etc.*? J'ai lu cette phrase récemment dans un grand journal. Il ne s'agit plus de *ne. . . . pas que*, mais de *ne. . . . pas que. . . . que!* De plus, *il y a* signifie *il est, il existe*, impersonnellement. J'entends ceci: *Il y a de l'esprit en France.* J'entends encore: *Il n'y a que de bons fruits dans ce verger.* Je comprends: *Il n'y a que deux jours que vous êtes arrivé.* Je comprendrais à la rigueur: *Il n'y a pas que des Canadiens en Canada.* Mais pour: *Il n'y a pas qu'en Canada qu'il y a des personnes*, je ne comprends plus qu'avec ma bonne volonté. Si vous ne pouvez pas dire: *Il y a en Canada qu'on trouve du nickel*, vous ne pouvez pas dire non plus: *Il n'y a pas qu'en Canada qu'on trouve, etc.* Dites donc: *Le nickel ne se trouve pas seulement en Canada*, ou, *Le Canada n'est pas le seul pays où l'on trouve, etc.*

Il est excellent de lutter pour la conservation de notre langue; mais ce n'est pas le seul moyen à employer (*il n'y a pas que ce moyen*); soyons jaloux d'en conserver aussi les pures formes traditionnelles; gardons-nous du néologisme et du barbarisme, qui ne fleurissent déjà que trop parmi nous.

Abbé N. DEGAGNÉ

Enseignement de la géographie

I.—DIRECTIONS GÉNÉRALES

But de l'enseignement géographique primaire.—Dans les classes primaires, l'enseignement de la géographie a pour but de faire connaître aux élèves le territoire national, puis de leur donner des notions sur l'Europe et les autres

parties du monde.(1) Cette connaissance du territoire national ne consiste certes pas dans l'étude des particularités peu importantes de la géographie physique, et des nomenclatures si détaillées que présente la géographie administrative; elle a pour objet principal les grandes régions du pays, leurs caractères propres, leurs ressources, leur industrie, leurs voies de communication. Si, dans les leçons, le maître donne une large place à l'élément pittoresque, s'il recourt aux procédés intuitifs, s'il explique les faits géographiques autant que du besoin, cet enseignement sera l'un des plus intéressants du programme.

Principes de l'enseignement géographique.—Deux principes régissent l'enseignement géographique primaire et le rendent attrayant: 1° le plus possible, il faut *faire voir* aux élèves ce dont on leur parle; 2° toujours il faut le leur *faire comprendre*. On leur fait voir les faits géographiques au moyen de gravures, de cartes postales et par l'initiation à la lecture des cartes; on les leur fait comprendre par des explications proportionnées aux cours auxquels on s'adresse.

Pour maintenir rationnel l'enseignement géographique, le maître aura soin de montrer ce qu'il veut définir (montagnes, chaîne, fleuve, affluents) avant de faire définir; de faire étudier les cas particuliers avant de passer à une classification; de signaler les rapports entre le climat, le sol d'une région et ses cours d'eau, ses cultures; de dire les rapports entre les faits physiques (sol, climat, eau) et les faits humains (travail, voies de communication, agglomérations, industrie, coutumes relatives à l'habillement, à la nourriture, à l'habitation).

Pour faire apprendre la géographie d'un Etat, on ne procède pas par l'étude des divisions politiques ou administratives auxquelles viendrait se rattacher l'étude de l'orographie, de l'hydrographie, des voies de communication et du commerce. On distingue, dans cet état, les *régions naturelles* qui le composent, et l'on étudie chacune d'elles quant à la géographie physique, économique et politique.

Ainsi enseignée, la géographie est, heureusement, tout autre chose que la terminologie géographique; elle devient "la description et l'explication de la surface de la terre, dans ses rapports avec les hommes qui la peuplent."

(*Manuel de Pédagogie*—A Tours, chez Mame; à Montréal, chez Beauchemin.—Excellent ouvrage recommandé.)

EDMOND GABRIEL

(1) Dans les écoles de la province de Québec: *l'Amérique et les autres parties du monde*.

HYGIÈNE**EN CAS DE MALADIES CONTAGIEUSES**

Nous prions les institutrices de s'enquérir de tous les cas de maladies contagieuses qui pourraient sévir dans leur arrondissement et d'éloigner de l'école tous les enfants suspects.

Il suffit d'une imprudence, d'un moment de négligence pour répandre la maladie par l'école, dans une paroisse; de même qu'il est facile avec un peu de surveillance et de fermeté, d'isoler et d'arrêter une épidémie commençante.

Lorsqu'un enfant est abattu, indolent, fiévreux, souffrant, il y a lieu de soupçonner une affection qui commence et, comme mesure de prudence, il vaut mieux renvoyer l'enfant dans sa famille. Celui-ci n'y perdra rien, et si ces symptômes se dissipent, ce sera tant mieux pour tout le monde.

D'un autre côté, si ces malaises étaient les signes précurseurs d'une maladie grave, on aura rendu un service incalculable aux autres enfants et aux familles du canton.

Les institutrices feraient bien de faire comprendre à leurs élèves l'extrême importance de l'isolement des malades, à la maison. Cette sage mesure de l'isolement devrait être observée dans tous les cas de maladie, grave ou légère. Le malade en bénéficierait largement et tous les membres de la famille en retireraient des avantages.

Je n'insisterai pas ici sur l'étude du premier symptôme des maladies contagieuses; ce serait inutilement embrouiller la question. Que l'on se contente d'éloigner tous les enfants qui montrent des signes suspects.

J.-G. PARADIS, M.D.

DIRECTION FOR TEACHING**MENSURATION**

Mensuration must not be confounded with pure geometry, which consists in a long series of theorems to be demonstrated. The mensuration of the Intermediate and Academy courses comprises only elementary ideas of the principal figures and volumes, with rules for their measurement. However, there need not be anything vague or indefinite in these elements of applied geometry which should only be such as can be applied directly in elementary mensuration.

The teaching given in this subject should be essentially intuitive and practical.

Pupils should be given the figures to handle or, at least, the figures, which form the subject of each lesson, should be exactly drawn on the black-board. The intuitive, analytical, and reasoned study of each figure, or solid, will lead to the definition and representation of it by the pupils, after which, the teacher will have its dimensions measured and its actual surface, or volume calculated before asking for the surface, or volume of figures or solids, which are not before the pupils. To test the pupil's knowledge and stamp the elements studied, more firmly in his mind and memory, he should be called upon not only to define the figure, but also to describe it orally—first with the figure or solid in view, afterwards from memory. These descriptions carefully corrected, and when necessary completed by the teacher, form, in addition, exercises in composition, which are recommended in a special manner as an excellent means of teaching precision of thought and language.

Demonstrations which are too scientific should not be given; but by analysing, constructing exact figures, combining, superposing and comparing pupils are led to discover elementary demonstrations which are amply sufficient. Thus by means of a few lines it is easy to lead pupils to see that a triangle is the half of a parallelogram having the same base and the same height, that any parallelogram is equal in surface to a rectangle having the same base and the same height. Treating solids in the same manner, there is nothing easier than to show by means of a triangular prism properly dissected, that the triangular prism is formed of three equivalent pyramids, having the same base and the same height as the prism; from this it will be a very simple matter to draw the conclusion that the volume of a triangular pyramid is found by multiplying the surface of its base by one-third of its height. A similar plan should be followed with respect to all the other elementary formulæ which the pupils need to know.

Finally, the instruction is rendered more practical by bringing to the pupil's notice different surfaces, in the schoolroom, which belong to the same class as the figures explained during the lessons in mensuration; by illustrating the solids studied by means of natural and commercial products—example: cylinder-pencil, pen handle, gas pipe, farm roller; by having the regular and irregular surfaces which pupils have before their eyes measured, the irregular surfaces to be divided up in such a way as to make of them regular ones, etc.

Relation historique sur l'Institut des Frères Maristes

I.—APERÇU GÉNÉRAL

La fondation de l'Institut des Frères Maristes remonte au 2 janvier 1817. Il prit naissance à La Valla, village situé dans les montagnes du département de la Loire. Là, un jeune vicaire devenu depuis le Vénéral

Père Champagnat, frappé de l'ignorance des enfants en matière de religion, se proposa de réaliser un plan projeté au grand séminaire : la fondation d'une congrégation de Frères, pour donner l'enseignement chrétien surtout aux enfants des campagnes.

De ses deniers, il acheta une pauvre maisonnette où il plaça les deux premiers jeunes gens qu'il réunit dans ce but ; la première année n'était pas écoulée que ce premier noyau avait triplé.

Soutenu par Monseigneur de Pins, administrateur du diocèse de Lyon, le Vénérable prêtre alla de l'avant, il acquit une propriété solitaire, sise à quelque distance sur les rives du Gier. Déchargé de son vicariat, il s'y transporta avec ses premiers Frères. Là, de concert avec eux et quelques ouvriers maçons, il érigea le premier monastère d'importance de l'Institut. Il donna un costume religieux à ses disciples ; c'était en 1824 ; deux ans plus tard, il reçut leurs premiers vœux ; c'était la vie religieuse mariste qui s'affermissait dans la communauté naissante de N.-D. de l'Hermitage.

Les premières écoles fondées par ces humbles Frères, dont la caractéristique repose dans la pratique des trois vertus de simplicité, de modestie et d'humilité, donnèrent satisfaction complète aux populations rurales qui sollicitèrent leur dévouement. Aussi les demandes de fondation se multiplièrent.

La confiance du Vénérable Fondateur en Marie, qu'il se plaisait à appeler sa "Ressource Ordinaire" et la première Supérieure de sa communauté, lui attira de nombreuses et ferventes vocations. Toutefois, les difficultés ne firent pas défaut. Comme toutes les œuvres de Dieu, celle-ci fut marquée au coin de la croix. Il y en eut et de tous genres : récriminations intempestives de la part des sages de ce monde sur l'érection du couvent de l'Hermitage ; maladie grave du Vénérable Père vers 1825 et qui faillit l'entraîner dans le tombeau et son œuvre avec lui ; révolution de 1830 dont les Apaches des alentours étaient sur le point de profiter pour opérer une descente au monastère et en chasser les Frères ; refus obstiné ou hypocrite des divers ministres de l'instruction publique auxquels le fondateur eut à s'adresser pour obtenir la reconnaissance légale de son Institut. Et nous ne citons que les plus importantes.

Mais la confiance en Dieu du Vénérable Fondateur triompha de toutes ces épreuves, et l'œuvre, même dans ses premières années, s'accrut et se consolida au-delà de toute espérance. En 1840, à la mort du Père Champagnat, la congrégation comptait environ 300 Frères et novices et dirigeait 48 établissements ; quelques sujets n'avaient pas craint d'accompagner des Pères Maristes en Océanie, pour y travailler à la conversion des indigènes.

Le Frère François, son successeur et dont la cause de béatification a été portée à Rome, vit la congrégation presque se décupler sous son généralat. Non seulement la France, mais l'Angleterre, la Belgique accueillirent des Frères Maristes ; le rameau planté à La Valla commençait à prendre des proportions gigantesques. La maison-mère fut transportée à St-

Genis-Laval, près de Lyon; là, on construisit, en comptant toujours sur l'appui de la Providence, un établissement pouvant loger 500 personnes, car le fleuve des vocations enflait, enflait toujours. Qu'il suffise de citer la statistique de l'Institut à la démission du R. F. François; c'était en 1860; il comptait alors 5 maisons de noviciat, 2000 membres et 360 établissements. Entre temps, en 1852, de nouvelles démarches furent reprises pour obtenir la reconnaissance légale de l'Institut en France; elles furent couronnées de succès.

Sous son successeur, le R. F. Louis-Marie, homme doué de talents administratifs remarquables joints à une vertu solide, l'Institut ne devait pas ralentir sa marche. Aussi voyons-nous grandir son cercle d'influence. C'est d'abord en 1863 l'obtention d'un décret laudatif délivré par le Saint-Siège, en attendant l'autorisation des constitutions laissées encore à l'essai; puis c'est le développement de l'œuvre des missions, par la fondation de nouveaux établissements en Australie et l'envoi de Frères en Syrie et au Cap de Bonne-Espérance. En France le nombre des écoles se multiplie à mesure que le nombre des Frères va croissant; malgré les tracasseries d'une république haineuse la congrégation progresse sans cesse.

Le R. F. Nestor qui lui succéda en 1880 mourut après 3 ans de supériorat; il fut remplacé par le R. F. Théophile, homme de jugement, de pondération et doué d'une volonté de fer. Sous son administration, la prospérité s'accrut encore. A cette époque, ce sont le Danemark, la Colombie, le Canada, l'Espagne, le Mexique, les États-Unis, la Chine, la Turquie, le Brésil et l'Italie qui ouvrent leurs portes aux Frères Maristes. La Providence prévoyant et permettant le terrible choc qu'allait subir les congrégations religieuses de France sous la poussée maçonnique, avait préparé aux Frères des pied-à-terre à l'étranger. Les Frères Maristes ne furent pas les seuls à ressentir l'heureuse protection de son bras tout-puissant. Le siège de la maison-mère, par suite de la suppression de la congrégation en France, fut transporté en 1903 à Grugliasco, près Turin (Italie).

L'Institut eut à faire face aux difficultés considérables créées par la loi spoliatrice de 1903; sous le coup de l'épreuve il sembla se recueillir trois ou quatre ans. Toutefois, fort de l'autorisation définitive de ses constitutions accordée cette année même par le Saint-Siège, il reprit bien vite sur une plus vaste échelle encore, l'ère de prospérité ressentie aux jours de calme; on constata bientôt que le nombre de ses religieux, postulants et juvénistes, atteignait le chiffre respectable de 6300, comme à la veille de la persécution.

Mais voici la terrible guerre de 1914. Aux prises avec la conscription militaire dans divers pays, mais surtout en France, l'Institut envoya près de 700 de ses sujets sous les drapeaux. Plus de 70 ont versé leur sang pour la patrie; en outre ses religieux de Turquie et de Syrie en ont été ignominieusement chassés; les révolutionnaires du Mexique ont forcé la majorité des Frères Maristes établis dans ce pays à le quitter.

L'Institut, malgré ces diverses persécutions, poursuit sa marche sous les auspices de la puissante protectrice dont il est fier de porter le nom. Par ses écoles établies dans l'univers entier, il procure le bienfait de l'éducation chrétienne à près de 100,000 enfants.

II—LES FRÈRES MARISTES AU CANADA

En 1885, Monseigneur Moreau, évêque de St-Hyacinthe, adressait au Supérieur Général des Frères Maristes une double demande de fondation pour les écoles paroissiales de Sorel et d'Iberville. La fondation d'Iberville fut agréée par le Conseil Général et six Frères, sous la conduite du R. F. Césidius, vinrent prendre cette année même la direction de l'école de cette localité. Là, comme ailleurs, dans l'épanouissement des œuvres voulues de Dieu, la croix et les difficultés ne manquèrent pas; les débuts furent modestes. Mais peu à peu, grâce aux heureux résultats obtenus, tant sous le rapport éducatif que sous le rapport instructif, par le zèle des Frères, de nouvelles demandes furent adressées à la maison-mère. La colonie mariste vit s'accroître le nombre de ses membres, soit par la réception de nouveaux renforts venus de France, soit par l'entrée au noviciat d'Iberville d'abord, de St-Hyacinthe ensuite, de bons jeunes gens canadiens, attirés dans la communauté par cet esprit de famille qui dénote le Petit Frère de Marie, et par le désir de se vouer à l'éducation de l'enfance.

En 1887, la branche du Canada obtenait la reconnaissance légale dans la province de Québec. Le nombre des écoles confiées aux Frères Maristes crût d'année en année; rares furent celles où l'on ne compta aucune fondation. Citons parmi les principales: Iberville (école et collège) et juvénat; St-Hyacinthe (noviciat); Montréal (St-Pierre); St-Vincent-de-Paul (école et collège); Beauceville (collège), Roberval, Chicoutimi, Québec, Lévis (école et juvénat); Baie St-Paul, etc.

Non content de satisfaire aux demandes de la province de Québec, les Frères Maristes furent invités à s'établir à New-York (écoles et collège) et dans quelques endroits de la Nouvelle-Angleterre: Lowell, Manchester, Lawrence, Haverhill, Poughkeepsie.

Mais voici 1903 avec son cortège de spoliations opérées dans la mère-patrie et son exode de religieux à l'étranger. Ce fut en quelque sorte une aubaine pour les pays de mission. Le Canada reçut alors un appoint d'une centaine de Frères; cela permit à l'œuvre des Frères Maristes d'élargir son champ d'action sur la libre Amérique.

Cette même année, le rejeton canadien qui jusqu'à alors avait dépendu de la province de l'Hermitage (France) reçut son acte d'émancipation et d'autonomie sous le nom de province du Canada et des États-Unis. Quatre ans plus tard, elle se scinda elle-même en deux; cela permit à la section des États-Unis de vivre de sa vie propre. Cette dernière établit sa maison provinciale à Poughkeepsie (N.-Y.).

Le gouvernement de la province de Québec s'est plu en différentes circonstances à favoriser le développement de cet Institut dans ses limites administratives; citons les noms des honorables Honoré Mercier et Lomer Gouin. Ce dernier tout en faveur à la cause de l'éducation, accorda une allocation généreuse pour l'agrandissement du collège de Beauceville, destiné à promouvoir, par son enseignement, le côté industriel et commercial dans la province de Québec.

L'année 1917 représente la 32e année de l'établissement des Frères Maristes au Canada. Dans ce laps de temps, cet institut a vu se centupler le nombre de ses six premiers membres. Avec la province-sœur des États-Unis, ils sont environ 600 membres et dirigent 23 établissements dans la province de Québec et 15 aux États-Unis, sans compter 3 établissements de fondation assez récente au Manitoba; plus de 10,000 élèves sont confiés à leur direction.

Le grain semé dans l'ombre en un coin de France en 1817, s'est développé en un arbre magnifique qui étend ses rameaux dans l'univers entier. L'année 1917 voit clore et s'épanouir à la fois son premier siècle d'existence et l'aube du deuxième. L'horizon, il est vrai, est drapé d'une voile de deuil par suite des ravages causés par l'immense fléau qui ensanglante l'Europe; fléau dont les effets se font tristement ressentir sur la congrégation des Frères Maristes comme sur tant d'autres.

Néanmoins elle vit d'espérance et compte toujours sur l'appui de la Providence pour se retremper par cette épreuve. Elle en sortira plus vigoureuse et plus forte que jamais pour remplir, si possible, sur une plus vaste échelle encore, sa noble tâche et le double but de sa création et de son autorisation: la sanctification de ses membres et l'éducation chrétienne de la jeunesse.

Frère J.-A.

LE CENTENAIRE DU PÈRE QUERBES

CHEZ LES VIATEURS

(De *La Semaine Religieuse* de Montréal)

Ce dernier dimanche, 17 décembre, on a pieusement célébré, dans toutes les maisons des clercs de Saint-Viateur, le centenaire de l'ordination sacerdotale du fondateur de l'Institut, le Père Querbes. En effet, c'est le 17 décembre 1816 que, dans la chapelle du séminaire de Lyon, en France, Jean-Louis-Marie-Joseph Querbes, le futur fondateur, reçut des mains de Mgr Dubourg, évêque de la Nouvelle-Orléans, l'ordre sacré de la prêtrise.

Né aux jours sombres de 1793, d'une chrétienne famille des environs de Lyon, baptisé par un prêtre *insermenté*, tonsuré à quatorze ans par le

cardinal Feesh, fait sous-diacre à vingt-deux ans,⁽¹⁾ et diacre un peu plus tard, le jeune Querbes, raconte la tradition, arrivait au sacerdoce admirablement préparé. On sait, en tout cas, quelle carrière utile il a fournie.

Vicaire pendant près de six ans à Saint-Nizier, il était nommé curé de Vourles le 25 octobre 1822. Il avait donc alors vingt-neuf ans. Six ans plus tard, en 1828, il fondait sa communauté de cleres paroissiaux, aussi dits de Saint-Viateur. Il devait mourir, après l'avoir vu se développer heureusement jusqu'au Canada, à l'âge de soixante-six ans.

Nous n'avons pas l'intention de refaire pour nos lecteurs l'histoire de cette vie sacerdotale et religieuse si pleine d'œuvres et de mérites. Mais nous avons cru qu'il nous convenait d'unir publiquement, par la voix de la *Semaine*, nos prières et nos actions de grâce à celles de nos estimés confrères de l'Institut des Viateurs, qui chantaient hier, ainsi qu'en témoigne la lettre-circulaire de leur provincial, le Père Foucher, que nous avons sous les yeux, un si joyeux *Te Deum*.

Il ne faut pas perdre de vue, en effet, qu'il y a, au Canada, environ quatre cents religieux, cleres de Saint-Viateur, qui enseignent, dans plus de trente établissements, sept mille six cents enfants de notre pays. Deux de nos principaux collèges classiques—Joliette et Bourget de Rigaud—sont sous leur direction. A Montréal même, outre leur maison provinciale et leur œuvre si importante des Sourds-Muets, ils administrent avec un remarquable succès la riche et prospère paroisse d'Outremont. Bref, ils travaillent bien, nos Viateurs, et le pays doit, de ce fait, à leur fondateur, une large part de gratitude.

L'on sait que le Père Querbes entretint les relations les plus amicales avec notre grand Monseigneur Bourget. L'origine de ce pieux commerce d'amitié entre les deux hommes de Dieu est aussi connue. C'est à la demande de Monseigneur Bourget, en effet, que les cleres de Saint-Viateur, en 1847, vinrent de Vourles à Joliette, envoyés précisément par le Père Querbes. L'évêque de Montréal était allé lui-même, là-bas, en France, chez le curé-fondateur lui demander des religieux pour son diocèse. Il en résulta, par la suite, une assez longue correspondance qui établit parfaitement que l'évêque canadien et le curé français s'étaient bien compris et s'entendaient admirablement. Comme souvenir tangible de ces bonnes relations du saint Monseigneur Bourget avec le fondateur des Viateurs, nous possédons, dans les salons de l'archevêché de Montréal, un beau portrait à l'huile du Père Querbes. Dans un médaillon, sous globe, tout au pied de ce portrait, se voient l'anneau, la chaîne et la croix pectorale de Monseigneur Bourget. Heureux rapprochement, s'il en fût jamais. D'ailleurs Monseigneur Bourget aimait toujours beaucoup les fils spirituels du Père Querbes. Qu'on nous permette

(1) Cette ordination au sous-diaconat eut lieu le 23 juin 1815. Le jeune Querbes y eut pour compagnons d'ordination Jean-Baptiste Vianney, le saint curé d'Ars, Marcellin Champagnat, le fondateur des Maristes, et Claude Colin, le fondateur de la Société de Marie.

de raconter à ce sujet un trait parfaitement authentique, et, croyons-nous, jusqu'ici inédit.

En 1884, quand il s'agit de choisir des instituteurs pour l'académie Saint-Jean-Baptiste, mon oncle regretté, le défunt curé Magloire Auclair, dans une visite qu'il faisait à Monseigneur Bourget, qui vivait alors dans la retraite au Sault-au-Récollet, lui parla de son désir d'avoir dans sa paroisse des instituteurs religieux sur qui il pourrait compter largement. "Tâchez alors d'avoir des *Viateurs*, lui repartit en souriant le vénérable évêque, ce sont des clercs *paroissiaux* et ils ont été fondés par un *curé*." C'était significatif.

Ce digne curé de Vourles, il importe donc qu'on sache son nom parmi nous, qu'on ne soit plus à demander au passant pourquoi nous avons, à Outremont, une rue Querbes et une académie Querbes. Comme celui de Loyola et celui de Mazenod, le nom de Querbes a droit chez nous d'être populaire!

En ce centenaire de son ordination sacerdotale, nous unissant aux chers maîtres de notre première jeunesse, nous nous inclinons donc, avec bonheur et avec gratitude, devant la mémoire du pieux et saint curé qui fut leur fondateur.

E.-J. A.

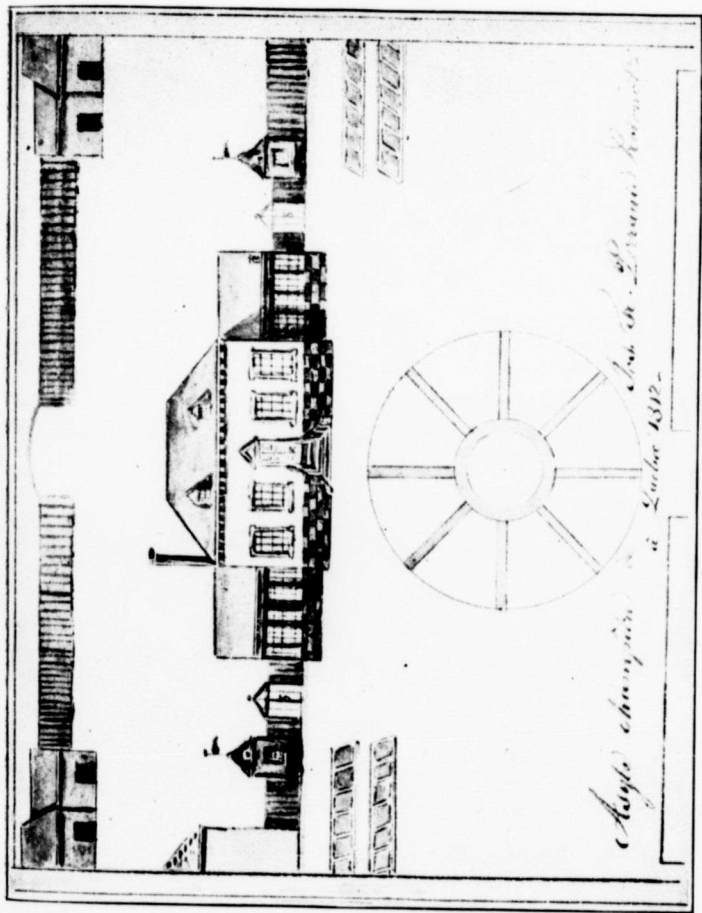
Deux méthodes et deux peuples

(Pour *L'Enseignement Primaire*)

Créer ou développer la civilisation, c'est perfectionner les individus les familles, les sociétés, rendre plus libres, plus humains, plus capables de maîtrise de soi et aptes à exercer leurs facultés du corps et de l'esprit les habitants d'une région, enfants d'une même patrie. Ainsi l'avait jugé le monde. Les Allemands, adaptés à l'idéal de la Prusse, comprennent tout autrement le rôle de leur "kultur". Elle consiste à façonner, à plier de gré ou de force l'âme de chacun au service de l'Etat, qui, par l'éducation qu'il distribue, à l'école, comme à la caserne, se charge de faire vivre tous les siens "en ordre, en bon ordre, en prospérité, en santé".

(*Kultur et Civilisation*, par Georges Fonsegrive, p. 36).

Les sources, la théorie et les procédés de cette "kultur", nous les connaissons par les aveux des philosophes allemands eux-mêmes, Wilhem Ostwald, par exemple, inventeur de l'*impératif énergétique* par lequel il prétend compléter Kant, a voulu, par sa doctrine de l'organisation et du rendement de l'énergie utile, justifier scientifiquement le pangermanisme et sa ruée sur le monde. Il lui préparait la voie en publiant, dans la *Grande Revue*, le 10 mai 1910, une invitation pressante à la France de "courir le risque du désarmement". Le regretté Victor Delbos, dans sa conférence à Besan-



L'ASILE-CHAMPÊTRE

(D'après un dessin original de J.-F. Perrault, 1812.)

Maison construite en 1790 par M. J.-F. Perrault, et habitée pendant de nombreuses années par ce bienfaiteur de l'éducation. "L'Asile-Champêtre" se trouvait sur la Grande-Allée, Québec.

(Voir, présente livraison, un article sur ce sujet.)

çon, du 17 février, 1916 (*Une théorie allemande de la Culture*, p. 29) a jugé cette "idéologie allemande" qui, si elle n'a pas "directement déchaîné la lutte effroyable, n'a eu ni autorité pour la prévenir, ni droiture morale pour la condamner" et qui a découvert sans peine, quand il a fallu, tous les sophismes nécessaires pour l'absoudre. "Ces néfastes principes de la kultur dérivent-ils du "philosophe par excellence du Protestantisme", de Kant le plus grand représentant moderne de la Réforme", nous dirions volontiers: peu importe. Si Monseigneur l'évêque d'Agen a flétri dans son opuscule: *Du subjectivisme Allemand à la Philosophie catholique* "l'influence du kantisme sur la pensée moderne" (p. 7), le monde épouvanté a pu voir à leurs fruits les méthodes de guerre et de conquête qui déclarent relever de la kultur. Morton Prince, philosophe américain, a livré ce qu'il croit être la pensée de ses compatriotes "sur certains incidents qui ont révolté le monde entier et au sujet de la politique que poursuit l'Allemagne, en voulant justifier et continuer la guerre actuelle" (*La guerre telle que l'entendent les Américains et telle que l'entendent les Allemands*, in-12° de 44 pages).

Pour échapper au rêve, ou mieux au cauchemar allemand, il faudra les sanctions et les garanties imposées par la victoire. Le monde libéré s'est prononcé pour la civilisation véritable, et tous les Français, comme l'on montré Victor Giraud, dans ses articles de la *France de demain*, groupés sous le titre *Pro Patria*, Camille Julian étudiant "la place de la guerre actuelle dans notre histoire nationale", enfin René Doumic, en ses deux études littéraires justement intitulées "*La défense de l'esprit français*", s'accordent à reconnaître que, suivant une parole autorisée "quand la victoire aura redressé et mis plus haut encore les grandes choses que nos ennemis avaient foulées aux pieds . . . on se demandera ce que valent les progrès des arts mécaniques et les applications de la science positive, le commerce, l'industrie, l'organisation méthodique et minutieuse de la vie matérielle, là où ils ne sont pas dominés par une idée morale." Cette pensée de M. Bergson, qui condamne irrévocablement la kultur, glorifie la civilisation.

EUGÈNE GRISELLE,
Sec. général du C.C.P.F.

"L'Asile-Champêtre"

DE JOS.-FR. PERRAULT

Nous publions dans la présente livraison la reproduction d'un dessin fait par M. J.-F. Perrault lui-même, en 1812. Ce dessin, très bien conservé, représente la résidence que M. Perrault s'était bâtie, peu après son arrivée à Québec en 1795, "sur les hauteurs d'Abraham, à l'endroit le plus élevé du

Cap-Diamant, appelé autrefois les "Buttes-à-Neveu".(1) Le terrain sur lequel M. Perrault fit élever sa maison contenait un arpent de front sur la rue Saint-Louis ou Grande-Allée sur environ cinq arpents de profondeur. Cette propriété était bornée à l'ouest par la rue Claire-Fontaine d'aujourd'hui et probablement à l'est par la rue Scott, si toutefois cette rue existait alors. La résidence de Mme A. Talbot, 174, rue Grande-Allée, occupe actuellement une notable partie de l'ancienne propriété Perrault.

Voici ce que M. Casgrain, ci-dessus cité, dit de l'"Asile-Champêtre", où le fondateur des écoles mutuelles et gratuites de Québec passa la plus grande partie de sa vie:

"Comme cet endroit se trouvait alors en pleine campagne, il lui donna le nom de "Asile-Champêtre", et en fit, de fait, un lieu charmant de repos et de douce jouissance. Depuis lors, la localité était désignée sous le nom de "Côte-à-Perrault", à cause de la côte qui y monte.

"Comme il aimait l'horticulture et cherchait à donner l'exemple du succès qu'il en attendait, il créa, en peu de temps, un verger, un potager et un jardin planté de fleurs. Le tout était entouré d'un mur de six pieds de hauteur et pouvait contenir environ quatre arpents en culture maraîchère. C'est là qu'il passa les dernières cinquantes années de sa vie, cultivant, avec agrément et profit, ses fleurs et ses légumes, taillant et greffant ses arbres fruitiers. A quatre-vingts ans, il continuait encore à tracer de sa main le plan de ses semailles. Il en suivait, chaque année, le rendement d'un œil attentif, et tenait une comptabilité rigoureuse de la dépense et de la recette."

La vignette ci-contre nous rappelle la mémoire d'un grand bienfaiteur de l'éducation. M. Perrault était protonotaire à Québec; il fut aussi député à la Législature de la même ville pendant plusieurs années. Ils s'intéressa beaucoup à l'agriculture et fonda même une école d'agriculture qui ne subsista pas longtemps, faute d'encouragement. M. Perrault publia en 1831 un traité d'agriculture en deux petits volumes "pour l'usage des établissements d'éducation dans les campagne". Nous possédons cet ouvrage: il renferme des renseignements précieux et dénote chez l'auteur une science approfondie de la culture maraîchère, du climat, etc. Il publia plusieurs autres ouvrages sur l'enseignement, particulièrement en 1821, un "Cours d'éducation élémentaire à l'usage de l'École gratuite, établie dans la ville de Québec". C'est le premier traité de pédagogie publié au Canada: il est des plus intéressants à consulter.

C'est dans une des écoles gratuites de M. Perrault que l'historien F.-X. Garneau fit ses études primaires. Notre historien national conserva toute sa vie un excellent souvenir de l'école Perrault.

Nous reproduisons ci-après de la *Vie de J.-F. Perrault*, par P.-B. Casgrain, publiée à Québec en 1898, une page intéressante sur l'une des écoles

(1) P.-B. Casgrain, *La vie de J.-F. Perrault*, page 75.

fondée par M. Perrault.(1) M. Meilleur, dans son *Mémorial*, fait un éloge mérité de J.-F. Perrault.

Mais que devint l'«Asile-Champêtre»? Il n'en reste aucun vestige aujourd'hui. Après la mort de M. Perrault, sa maison fut vendue à un M. Blanchard. Passé ensuite en d'autres mains, l'«Asile-Champêtre» fut détruit par un incendie vers 1890, dit Casgrain. Aujourd'hui, comme nous l'avons dit il y a un instant, la résidence de Mme Talbot occupe une partie de l'ancienne propriété de J.-F. Perrault.

C.-J. MAGNAN.

Une école d'autrefois

Dans l'école que M. le protonotaire J.-F. Perrault fonda à Québec, en 1830, c'est lui qui fournissait tout pour les besoins des classes: livres, papiers, plumes, ardoises, crayons, encre, etc., etc. Même il vêtuait les plus nécessiteux.

Chaque semaine, le samedi, une voiture chargée de souliers de cuir de bœuf, appelés souliers sauvages, chaussure ordinaire du peuple, venait en distribuer une paire à quiconque en avait besoin.

Les commençants apprenaient à écrire sur le sable! Leur table était munie d'une tablette avec un rebord sur laquelle, à l'aide d'une petite pelle on prenait et étendait une couche plane de sable blanc sur un fond peint en noir, sur toute la longueur. Les lettres étaient formées avec l'index, en copiant le modèle écrit sur un petit tableau noir, en face des élèves. Le moniteur passait en examinant les formes tracées, faisant recommencer les lettres mal faites. Ce mode d'écrire donnait de la souplesse au bras: pour apprendre à écrire couramment et avec vitesse, on pratiquait ensuite à copier diverses figures contournées à la plume et faisant ce que les enfants appellent des fions. Notons, en passant, qu'on se servait alors exclusivement de plumes d'oies, les plumes d'acier d'aujourd'hui n'étaient pas encore inventées, et c'était un art que de bien tailler une plume.

P. B. CASGRAIN,
(*Vie de J.-F. Perrault*)

(1) M. Perrault établit et entretint à ses frais deux écoles gratuites au faubourg Saint-Louis, à Québec: l'une pour les garçons (1830) et l'autre pour les filles 1831.

Instruction Civique

GOUVERNEMENT—ADMINISTRATION

(Organisation politique, municipale, scolaire, judiciaire et ecclésiastique de la province de Québec)

II.—INSTRUCTION PUBLIQUE

(a) *Historique.*—Pour des raisons qu'il serait trop long d'énumérer ici, ce n'est qu'en 1846 que le Bas-Canada a été doté d'une organisation scolaire qui fût convenable à la majorité de sa population, comme aujourd'hui, française et catholique.

C'est à dater du système d'écoles confessionnelles (1846) que les écoles primaires se multiplièrent sur tout le territoire du Bas-Canada. Jusquelà (depuis 1760), les évêques catholiques et le clergé, les quelques communautés religieuses de l'époque et des instituteurs laïques ouvrirent des écoles primaires qui répandirent un peu partout l'instruction élémentaire. Et, grâce au clergé et aux collèges classiques de Québec, de Montréal, de Nicolet, de Saint-Hyacinthe, de Sainte-Thérèse, de Chambly(1), de Sainte-Anne-de-Lapocatière, de l'Assomption, de Sainte-Marie (des Jésuites), le flambeau de la science et des lettres ne cessa un seul instant d'éclairer la marche du peuple canadien-français.

Les collèges McGill et Bishop rendirent aussi de grands services à la population protestante.

La loi de 1846 fut le véritable point de départ du développement de l'instruction primaire en notre province. Cette année-là, les municipalités scolaires furent érigées et les commissions scolaires instituées. Depuis cette date, la loi de l'éducation a subi bien des réformes, suivant les besoins du temps, mais les grandes lignes sont restées.

En 1842, le premier surintendant de l'Instruction publique, pour le Bas-Canada, M. le docteur Meilleur, fut nommé.

Peu après, les associations d'instituteurs étaient fondées et une loi de retraite était établie en 1856. Cette loi de retraite des instituteurs fut abrogée et remplacée par celle de 1880, encore en vigueur, bien que considérablement modifiée en 1899.

D'après les lois de 1844 et 1846, deux bureaux d'examineurs avaient été organisés, à Québec et à Montréal, devant l'un desquels les instituteurs devaient subir un examen avant de pouvoir enseigner; six autres bureaux furent établis en 1853 pour les district de Gaspé, Kamouraska, Trois-Rivières, Saint-François et Outaouais. Ces bureaux, augmentés en nombre et quelque peu modifiés, furent maintenus jusqu'en 1898, alors qu'un seul

(1) Fondé en 1825. D'abord classique, ce collège n'en donne, depuis longtemps, qu'une éducation primaire.

adop-
gens
plus
Cette
affilié
I
rieuse
en act
(1)
(2)
de-Belle
(3)
meur A.
en un vo
année. C
l'Instruct
année-là,
(4)
décidée.
ouvri sa

bureau pour tous les catholiques de la province fut établi. C'est le Bureau central actuel, qui, depuis bientôt vingt ans, rend de précieux services à la province.

Il y a aussi un bureau central d'examineurs pour les protestants.

Puis successivement furent établis: 1852, les premiers inspecteurs d'écoles;(1) 1857, les écoles normales Jacques-Cartier (à Montréal), Laval (à Québec), pour les catholiques, et McGill (à Montréal), pour les protestants (2); en 1859, le Conseil de l'Instruction publique. En 1875, ce conseil fut réorganisé: c'est à cette date qu'il fut divisé en deux comités, l'un catholique et l'autre protestant.

Les lois scolaires de la province de Québec ont été réunies et publiées par M. Paul de Cazes, sous le titre de "Code de l'Instruction publique", en 1890. Sous le titre de "Code scolaire", de nouvelles éditions de ce code furent publiées en 1899 et en 1912.(3)

Jusqu'en 1899, il n'y eut qu'une seule école normale de filles, celle des Ursulines de Québec, dans la province. Cette année-là, une autre école normale pour les jeunes filles fut établie à Montréal; on en confia la direction aux religieuses de la Congrégation de Notre-Dame. Dans la suite, on multiplia ces excellentes institutions. Voici dans l'ordre chronologique, la liste des autres écoles normales de filles fondées dans notre province depuis 1905:

- 1907: Rimouski et Chicoutimi;
- 1908: Nicolet, Trois-Rivières et Valleyfield;
- 1909: Hull;
- 1912: Saint-Hyacinthe et Joliette;
- 1913: Saint-Pascal (École normale classico-ménagère). (4)

En 1910, l'École des Hautes Études commerciales, établie par une loi adoptée en 1907 par la législature de Québec, ouvrait ses portes aux jeunes gens désireux d'acquérir une formation supérieure qui leur permit d'obtenir plus tard une place marquée dans le commerce, l'industrie, l'administration. Cette école, appelée à jouer un rôle prépondérant dans notre province, a été affiliée à l'Université Laval, en 1915.

En 1911, l'enseignement technique fut enfin établi sur des bases sérieuses. Et deux écoles industrielles parfaitement aménagées ont été mises en activité cette année-là: l'une à Québec et l'autre à Montréal. Ces écoles

(1) C'est en 1854, que fut inaugurée l'Université Laval.

(2) Cette dernière s'effaça en 1906, et fut annexée au Collège MacDonald de Sainte-Anne-de-Bellevue, qui est sous le contrôle de l'Université McGill.

(3) En 1884, les lois de l'Instruction publique furent publiées en un volume par l'imprimeur A. Coté & Cie, à Québec. En 1894, le département de l'Instruction publique publia aussi en un volume les lois de l'éducation telles qu'amendées jusqu'au premier juillet de la même année. Ce volume fut publié par les soins de M. Couillard, alors employé au département de l'Instruction publique. En 1899, les lois de l'Instruction publique, telles que révisées cette année-là, furent publiées par ordre de la Législature.

(4) L'établissement d'une école normale de filles à Sherbrooke est maintenant chose décidée. Cette nouvelle école normale, confiée aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, ouvrira ses portes aux élèves en septembre 1917.

techniques sont très recherchées. Dès la première année, 157 élèves s'inscrivaient à celle de Québec et 450 à celle de Montréal. Au cours de 1914, on a décidé d'établir des écoles identiques à Shawinigan, Buckingham et Sherbrooke. A cette fin, il a été voté \$7,775 par la législature.

Deux autres fondations qui sont tout à l'honneur de notre province, ce sont celles de l'École d'arpentage et de l'École forestière, toutes deux annexées à l'Université de Laval de Québec, la première en 1907 et la seconde en 1910.

Notons aussi que depuis 1905, les deux écoles d'Agriculture (celle d'Oka et celle de Sainte-Anne-de-la-Pocatière) ont été affiliées à l'Université Laval. Avec l'aide du gouvernement de Québec, les locaux de ces deux importantes institutions ont été refaits à neuf ou agrandis considérablement. Le nombre des élèves fréquentant ces maisons a triplé depuis cinq ou six ans.

En 1911, sur la recommandation du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, le gouvernement nomma deux inspecteurs généraux, l'un pour les écoles catholiques, l'autre pour les écoles protestantes.

M. C.-J. MAGNAN

DOCUMENTS SCOLAIRES

Visite du Surintendant de l'Instruction publique à Nicolet, 24 novembre 1916

La visite que l'honorable M. Delâge, accompagné de Madame Delâge, a faite aux institutions d'éducation de la jolie et hospitalière petite ville de Nicolet, a donné lieu à plusieurs démonstrations scolaires. Au pensionnat des Révérendes Sœurs de l'Assomption, à l'École normale, au Séminaire, à l'Académie des Frères, partout l'accueil le plus chaleureux était réservé au Surintendant de l'Instruction publique. La séance de réception du 24 au soir à l'École normale des Sœurs de l'Assomption a été particulièrement brillante. Sa Grandeur Monseigneur Brunault rehausait cette séance de sa présence. Un joli programme littéraire et musical fut exécuté avec talent. Les élèves du Pensionnat et les élèves de l'École normale présentèrent de fort belles adresses à M. et Madame Delâge.

Sa Grandeur Monseigneur Brunault souhaite la plus cordiale bienvenue au Surintendant et à Mme Delâge, et M. le Surintendant répondit dans les termes qui suivent aux adresses si sympathiques qui venaient de lui être présentées:

DISCOURS DU SURINTENDANT

Monseigneur,]

Madame la Supérieure,

Mesdemoiselles,

Permettez-moi, d'abord, de faire appel à toutes ressources disponibles, afin de pouvoir répondre dignement, convenablement, aux aimables adresses qui viennent d'être lues, avec une diction si parfaite, par lesquelles, élèves du Pensionnat et de l'École normale, sous la sage direction des

Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge, dans cette intéressante ville, m'ont souhaité la plus cordiale bienvenue à l'occasion de ma première visite sous le toit hospitalier qui les abrite, et en m'accordant cette faveur vous admettez que je n'ai pas eu tort de la solliciter.

Vous avez raison de le dire, c'est ma première visite dans cette intéressante région de notre Province, aussi ai-je reçu, avec plaisir, aux premiers jours de ma nomination comme Surintendant de l'Instruction publique et l'ai-je accepté avec empressement, l'aimable invitation de m'y rendre.

Je connaissais bien votre histoire, je savais qu'il y a soixante-trois ans, exactement le 8 septembre 1853, quatre institutrices: Mlles Lécadie Bourgeois (sœur de l'Assomption) Julia Héon (sœur de Jésus); Mathilde Leduc (sœur Ste-Marie) et Hedwidge Buisson (sœur St-Joseph) fondaient, dans la paroisse voisine, une maison sous le vocable (l'atavisme se manifeste encore dans cet acte, les Francs ont toujours eu le culte de la Vierge Mère) des Révérendes Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge. Que le grain de sénevé s'est développé et est devenu un beau et grand arbre, comptant bel et bien aujourd'hui cinquante-neuf grosses branches, sur lesquelles treize mille petits oiseaux du Ciel, viennent recevoir, de sept cents véritables mères, la nourriture de l'esprit et du cœur, et que votre couvent est l'une de ses plus fortes branches.

Je savais bien que votre Institut fut l'un des premiers à s'affilier à l'Université Laval de Québec et que le 23 septembre 1916, il se lançait dans cette nouvelle voie qui devait le conduire au progrès et au succès.

Je savais bien qu'il y a huit ans, se rendant au désir du Prélat qui dirige avec un zèle apostolique votre diocèse, le Premier Ministre de cette province, assurait par un subside généreux l'ouverture d'une nouvelle école normale, et que cette école est la vôtre et que vous en êtes, Mesdemoiselles, les brillantes élèves. Aussi l'Inspecteur général vous tient-il en haute estime: votre organisation pédagogique lui est familière. Dans le rapport qu'il m'adresse, des statistiques intéressantes sont à votre crédit. Ainsi depuis 1914, deux cent vingt-six diplômées ont été accordées (226) et cent quatre-vingt-dix diplômées sont entrées dans l'enseignement ou retournées à l'École normale pour y suivre un cours supérieur. Un tel résultat pratique, je le sais, vous faisait inscrire avec la note: "Excellence" sur le tableau d'honneur. Rien d'étonnant que j'aie reçu avec joie votre aimable invitation et que je l'aie acceptée sans hésitation.

Il me fallait davantage, vous rencontrer personnellement, vous donner publiquement un témoignage non équivoque de mon admiration, une appréciation méritée de vos efforts et de vos travaux.

Un jour, Mesdames, vous avez entendu une voix venant non de la terre, mais du Ciel. Elle vous a dit: "Tu as la jeunesse, c'est-à-dire l'avenir, l'intelligence, le goût, la passion de l'étude. Laisse famille, parents, amis, et viens travailler dans le vaste champ qui t'entoure à la vigne du Seigneur. Désormais tu pétriras cette cire molle, l'âme de l'enfant. Et vous n'avez pas fermé l'oreille à cet appel divin. Au contraire; vous y avez répondu promptement pour Dieu et pour la Patrie.

Vos débuts ont été modestes. Les petites origines, comme on l'a dit, ne conviennent-elles pas aux grandes choses? Vous avez lutté, peiné, mais le succès a couronné vos efforts, a dépassé vos espérances, et maintenant vous pouvez jeter un coup d'œil sur le passé, non avec fierté, cela n'est jamais permis, mais avec satisfaction et reconnaissance, avec satisfaction parce que là où il y avait ténèbres, il y a maintenant lumière: vous avez allumé le flambeau de l'intelligence, et sa lumière ne s'éteindra plus; avec reconnaissance, parce que la Providence a béni votre œuvre. Mesdames, nos remerciements et nos félicitations. Vous êtes, Mesdemoiselles, bien inspirées de venir chercher ici la formation nécessaire pour remplir votre mission, jouer votre rôle. Vous aussi avez entendu un appel et vous y avez répondu. Vous savez que dans nos familles il y a des nombreux cerveaux à meubler, vous voulez être les auxiliaires de l'Église et de l'État. Dieu a guidé vos pas, mes meilleurs vœux vous accompagnent.

Votre rôle sera modeste, soit difficile, soit, mais noble et important. L'éducation de l'individu, de la famille, de la société vous sera confiée. L'avenir est entre vos mains; notre avenir religieux et national, notre foi, notre langue. Ne négligez donc rien afin d'être sous tous rapports prêts dès les premières heures de votre apostolat. N'ayez qu'une ambition: faire bien, faire

mieux si possible que vos devancières. Ne désirez qu'une récompense: la satisfaction du devoir accompli. Vous l'auriez en marchant sur les traces de vos nobles fondatrices.

L'exemple entraîne plus que la parole, ne l'oubliez jamais.

Hier, la dernière survivante de vos fondatrices était enlevée à votre affection, à votre vénération. Elle est allée, après son long et fructueux séjour ici-bas, recevoir dans le royaume de l'Infini la récompense de ses nombreux mérites. Permettez que je dépose sur sa tombe à peine fermée le tribut de la reconnaissance publique.

Mesdames, Mesdemoiselles, je suis venu ici dans l'accomplissement d'un des nombreux devoirs que m'impose la haute fonction à laquelle je viens d'être appelé. Vous m'avez rendu la tâche facile, agréable. Ma femme a été heureuse, veuillez m'en croire, de pouvoir m'accompagner, ainsi que sensible aux allusions délicates faites de son passage aux Ursulines de Québec. Vous nous avez prodigué hospitalité, amabilité, et elle se joint à moi pour vous offrir des remerciements très sincères.

Nous conserverons de notre visite un impérissable souvenir.

En terminant, je n'ai aucune hésitation à déclarer que je pars avec cette conviction qu'il ne pourra m'arriver de votre couvent, de votre école normale, que bonnes, très bonnes, excellentes nouvelles.

L'HONORABLE M. DELAGE, SURINTENDANT, AU SÉMINAIRE DE NICOLET

Durant son séjour à Nicolet, M. le Surintendant a aussi visité le vieux séminaire d'où sont sorties tant de générations de Canadiens illustres. Une adresse des plus bienveillantes lui fut présentée. Nous en détachons le passage qui suit:

«Vous succédez à un homme dont la réputation et l'honorabilité sont à l'abri de tout reproche. M. Boucher de LaBruère, remplissait sa charge avec tant de dignité et de compétence que l'on aurait voulu le voir occuper encore longtemps son poste d'honneur et de labeurs incessants. L'âge a mis un terme à ses travaux; il laisse après lui une vie pleine de mérites; il emporte l'estime et la reconnaissance de tous. Vous occupez maintenant la place laissée vide; nous avons la certitude que vous ne saurez pas moins donner à tous la même satisfaction.

«Vous allez travailler à la grande œuvre de l'éducation, en harmonie avec l'épiscopat de la province et les représentants des pères de famille; vraiment votre mission est belle. C'est l'enfance et la jeunesse qui vont être l'objet de vos sollicitudes. Il y a des fonctions qui peuvent être plus brillantes, permettre de recueillir une plus abondante mission de gloire extérieure, vous les avez connues, ces fonctions, mais nous ne croyons pas qu'il y en ait de plus vitales dans un pays, car celui qui possède l'âme de l'enfant sera bientôt maître de la race toute entière. Vous êtes le premier à saisir tout ce que renferme d'espérance ou de crainte une semblable vérité. L'histoire d'autres pays est là pour nous le rappeler, si parfois nous étions portés à l'oublier.

«Ici l'Église catholique peut encore exercer son influence bienfaisante dans la formation du cœur et de l'intelligence de notre jeunesse. Votre présence au département de l'Instruction publique nous est une garantie que cette influence ne sera pas diminuée.

«Vous n'êtes pas un étranger aux choses de l'enseignement secondaire. Nous nous rappelons que lors de notre premier Congrès, tenu à Québec, en 1914, vous avez bien voulu porter la parole dans une de nos séances solennelles. Votre discours fut remarqué par son éloquence et surtout par l'élevation et la justesse des fortes pensées qui y furent exprimées. C'est dire, M. le Surintendant, que vous trouverez ici des cœurs qui déjà vous connaissent et vous estiment et que sous le toit de notre maison, vous êtes bien chez vous.

LE SURINTENDANT À L'ACADÉMIE COMMERCIALE DE NICOLET

Dans la journée du 24 novembre, M. le Surintendant, en compagnie de S. G. Monseigneur Brunault, a visité l'Académie Commerciale de Nicolet. Au cours de la visite de cette belle et progressive institution, une jolie adresse fut présentée au Surintendant. Nous reproduisons de cette adresse le passage qui suit. Les notes historiques qu'il renferme intéressent les amis de l'histoire:

"Nous avons pensé vous intéresser, aimables visiteurs, en vous donnant quelques détails sur l'histoire de la maison plus que centenaire qui vous abrite en ce moment.

"A proximité de l'église, dans une maison en pierre, Nicolet vit s'ouvrir, le 10 mars 1801, la première école primaire, grâce au dévouement de Monsieur l'abbé Louis-Marie Brassard, curé de Nicolet, qui en avait pris l'initiative et pour laquelle il avait légué ses biens immeubles et ses rentes constituées. Ce ne fut cependant que deux mois après la mort du Fondateur que l'école s'ouvrit sous les auspices de Monsieur l'abbé Alexis Durocher, que Monseigneur Denault chargeait de la direction.

"Ce dévoué pasteur, avec l'approbation de NN. SS. les Évêques Denault et Plessis, y introduisit en 1803 l'enseignement du latin. Le saint Évêque de Québec devint acquéreur de la maison en 1806. Voyant ses efforts couronnés de succès il songeait à un agrandissement. De nouveaux locaux s'ajoutèrent aux anciens, mais le nombre toujours croissant des élèves le fit porter ses vues ailleurs.

"En 1831 il prenait possession d'un premier pavillon qui fait partie du Séminaire actuel. Les appartements laissés libres par le départ des collégiens furent aménagés en logements qui servirent tour à tour, aux prêtres du collège, à des militaires, à des serviteurs, à des particuliers, mais on n'y délogea pas l'école paroissiale, qui jusque-là avait été dirigée par des ecclésiastiques ou des professeurs laïques.

"En 1860, le fronton qui ornait la façade du vieux collège fut abattu et on y renouvela la toiture. En 1879, on fit l'addition d'un étage, du côté des pins chantés par notre poète national, M. Louis Fréchette, afin de faire un logis convenable pour Monsieur l'abbé Didier Paradis, qui prenait sa retraite et y demeura jusqu'à sa mort en 1885.

"En 1886, Monseigneur Gravel fit l'acquisition de la demeure de monsieur l'abbé Paradis, de la partie servant de bureau de poste et des terrains adjacents. L'Évêque de Nicolet de concert avec Monsieur le curé Suzor, entra en relations avec le Supérieur des Frères des Écoles Chrétiennes afin d'obtenir des religieux de la dite Congrégation, pour diriger une Académie Commerciale dans une partie du vieux collège. Les conditions ayant été acceptées, Monseigneur Gravel fit approprier les parties nord et ouest de l'établissement qui donnèrent à la maison l'apparence qu'elle a aujourd'hui.

"Les Frères vinrent s'y installer le 16 septembre 1887 et firent l'ouverture des classes en octobre suivant. Ce ne fut que vers 1890 que la maison fut à l'usage exclusif de l'école.

"Qu'il nous soit permis, en évoquant ainsi les souvenirs du passé, de rendre un solennel hommage de gratitude au digne curé du temps, le vénérable monogénénaire, Monseigneur Louis-Philippe-Hippolyte Suzor, qu'on peut considérer à bon droit comme un des promoteurs de la fondation de notre Académie. La corporation épiscopale de Nicolet et celle du Séminaire méritent aussi toute notre reconnaissance; celle-ci pour s'être dessaisie de son ancien Alma Mater, celle-là pour les fonds versés à l'amélioration de l'Académie.

"Sous la vigilance du cher Frère Régis, qui dirigea l'Institution pendant vingt-sept ans, l'Académie commerciale prit un rapide essor; Monseigneur Gravel, de vénérée mémoire, et son digne successeur, Monseigneur Brunault, dont nous saluons la présence au milieu de nous, ont toujours su donner leurs encouragements et leur bienveillante protection à l'Académie qui s'efforce de répondre aux intentions des Fondateurs.

"A l'ombre de la maison de Dieu, sous l'œil vigilant d'un guide spirituel au cœur généreux, comme l'est Monseigneur Brunault, notre bien aimé pontife, et sous la direction plus immédiate de notre chapelain dévoué, Monsieur l'abbé Edmond Chatillon, nous puisons à l'Académie les principes de vie chrétienne qui feront la force des hommes de notre Canada de demain.

"Et c'est une de ces jeunes filles, comme vous en avez trouvées maintes fois et comme vous en trouverez encore, que vous avez sous les yeux; jeunesse pleine de santé, au cœur pur, avide de sciences, travaillant sous la direction de maîtres habiles à former en elle l'homme de caractère, le chrétien convaincu, le citoyen patriote."

Le Cercle pédagogique Roy—Montréal

L'an dernier à pareille époque, j'avais l'honneur et le plaisir de présenter aux lecteurs de *L'Enseignement Primaire* le Cercle Roy de Montréal. Aujourd'hui, je crois les intéresser en leur faisant connaître ce qu'il a fait au cours de l'année 1915-1916.

Permettez-moi d'abord de rappeler brièvement la nature et l'objet de cette organisation d'étude. Selon les constitutions, "le Cercle Pédagogique Roy est un groupement d'instituteurs catholiques de Montréal, dont les membres ont pour but l'accroissement de leurs connaissances professionnelles, le perfectionnement de leur culture générale", afin de mieux servir la noble cause de l'enseignement primaire. Le moyen choisi pour atteindre cette fin est la causerie et la discussion sur des sujets pédagogiques et sur d'autres dans leurs rapports avec l'école. Le caractère de nos assemblées est celui d'une réunion amicale, où chacun exprime son idée sans fausseté de nos assemblées est celui d'une réunion amicale, où chacun exprime son idée sans fausseté de leurs observations et de leurs connaissances. Chacun y trouve donc son avantage.

Les assemblées ont eu lieu le deuxième et le quatrième vendredi de chaque mois. Au cours de la dernière année scolaire, nous avons tenu 15 assemblées régulières. Quelques réunions, entre autres celle où nous avons l'honneur de recevoir M. l'abbé Perrin, ont groupé plus de 30 professeurs. La dernière de l'année comptait une nombreuse présence et justifie nos espérances d'accroissement.

A nos séances, qui furent toutes utiles et intéressantes, nous avons étudié les sujets suivants:

I.—LA LANGUE FRANÇAISE. Ses droits—Objections des francophobes—Conseils que le maître doit donner à ses élèves sur cette question de la langue.

II.—MOYENS D'ASSURER L'ATTENTION DES ÉLÈVES—Ce sujet très pratique fut bien élaboré. M. Ladouceur fit sur cette question un rapport remarquable par sa clarté et sa coordination.

III.—L'ARITHMÉTIQUE au Cours élémentaire—La manière de faire résoudre les problèmes fut particulièrement approfondie.

IV.—CAUSERIE de M. l'abbé Perrin, recteur du Collège Canadien de Rome, sur Rome et Notre Saint Père le Pape. Cette séance fut certainement un événement mémorable pour les membres du cercle: elle marque une des plus belles pages de nos annales.

Je suis heureux de mentionner une innovation qui a pleinement réussi: le cours de mathématiques. Grâce au dévouement de M. LeRouzès, ce cours a été donné avant chacune de nos séances et a été suivi par plusieurs professeurs désirant se préparer à l'obtention de brevets supérieurs. Le titulaire de ce cours mérite des félicitations et des remerciements pour le zèle et le désintéressement dont il a fait preuve.

Qu'il me soit aussi permis de remercier les autorités de la Commission scolaire de Montréal pour le bienveillant appui qu'ils nous donnent depuis notre fondation. Notre reconnaissance leur est assurée.

Toute œuvre qui veut vivre doit grouper le plus grand nombre possible de bons membres. A ce point de vue, nous gagnons du terrain. Mais notre effectif n'a pas encore atteint le nombre que nous désirons compter. Aussi je fais appel à tous les professeurs de Montréal qui veulent faire des études avec des confrères, pour qu'ils viennent s'inscrire comme membres du Cercle Roy. Il est certain que plus nombreux, nous pourrions faire une plus grande somme de travail.

Cette revue des travaux du Cercle Pédagogique Roy fait certainement honneur à ses membres, mais ils la considèrent seulement comme un précieux encouragement pour l'année qui s'ouvre et qu'ils veulent faire encore plus fructueuse que les précédentes. Ils continueront donc à pousser avec fermeté leur barque au large, car une grande espérance emplit leurs voiles.

I. BEACHEMIN,
Secrétaire.

Cercle Roy—Comité de Pédagogie

(Sujet étudié en séance)

QUELQUES MOYENS D'OBTENIR L'ATTENTION ET DE LA RETENIR

L'attention, c'est tout. De là l'importance de rechercher les moyens les plus propres à l'obtenir, car il ne faut pas oublier que l'attention ne se commande pas. Nous voulons parler ici de cette attention active qui fait que les élèves prennent part à la leçon et s'y intéressent et non pas de cette attitude passive qui pourrait faire croire au professeur peu expérimenté que les élèves suivent quand ils n'écoutent pas.

Comme cause première de l'attention nous trouvons l'intérêt. Donc si nous voulons que les élèves soient attentifs, sachons les intéresser. La plupart des membres du cercle qui ont pris part à la discussion ont insisté sur ce point et ont recommandé comme premier moyen de provoquer l'intérêt: une bonne préparation des classes.

Ceci nous amène à nous demander ce que doit être cette préparation? quel temps faut-il y consacrer? D'abord, comme a dit Molière: "Le temps ne fait rien à l'affaire". Un professeur peut y consacrer plus de temps qu'un autre sans même arriver à d'aussi bons résultats. La connaissance approfondie des diverses matières du programme, l'expérience acquise par un stage plus ou moins long au même degré du cours peuvent faciliter considérablement la tâche. L'instituteur qui prépare consciencieusement et intelligemment sa classe ne se contentera pas d'indiquer dans le cahier consacré à cet usage, le travail du lendemain, mais il devra faire une analyse sérieuse de chaque sujet et leçon, afin d'en écarter toute difficulté inutile et rendre, en quelque sorte, la matière plus assimilable.

D'une bonne préparation découle presque toujours une excellente présentation. Si la classe a été bien préparée, l'enseignement sera plus vivant, les questions et même les sous-questions seront plus claires et plus précises, partant de ce précepte de Boileau que:

"Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement".

Aussi souvent que possible, le professeur fera intervenir les élèves au cours de la leçon. A des questions claires et bien à leur portée, il devra exiger des réponses exactes et complètes. Tous ses efforts doivent tendre à faire aimer la leçon, quelle que soit la matière à enseigner. Pour atteindre ce but, il doit rendre autant que possible son enseignement vivant.

Les enfants sont naturellement curieux. A l'instituteur averti de tirer parti de cette tendance. A lui d'avoir recours au musée pour les échantillons ou les illustrations qui pourraient lui servir. L'enseignement par les sens sera toujours, pour l'élève, le plus intéressant parce qu'il met à contribution son activité personnelle.

Le tableau noir peut suppléer, quelquefois avantageusement, à la pauvreté des collections tabulaires. Son usage est certainement un des moyens les plus précieux que l'instituteur ait à sa disposition pour maintenir l'attention. C'est là que doivent se donner toutes les explications. Que tout travail donné y apparaisse également pour y être corrigé, afin de fortifier chez l'élève l'impression créée au cours de la préparation des devoirs. Les croquis faits au tableau noir au cours des leçons de géographie, d'histoire, de physique, etc., se gravent mieux dans la mémoire que de simples définitions. S'il s'agit de phrases à écrire ou de calculs à effectuer, le professeur pourra quelquefois, étant au tableau, faire volontairement des fautes que les élèves s'empresseront de corriger, ce qui aura pour effet de réveiller l'apathie de ceux qui ne suivent pas. C'est là un petit moyen qui peut avoir du bon, mais à condition que ces fautes volontaires ne puissent créer aucune impression fautive chez l'élève ni lui laisser douter de la science de son professeur.

Dans l'établissement de l'horaire, l'instituteur devra faire en sorte que le temps fixé pour chaque leçon ne soit pas trop long; qu'une matière facile succède autant que possible à une matière difficile, afin d'établir une juste répartition de l'effort entre les diverses facultés mises à contribution.

L'attention doit être fixée dès le début. Il importe beaucoup d'attendre que chacun soit agenouillé respectueusement à sa place pour commencer la prière. C'est une habitude à faire

contracter dès le début de l'année et dont tout le monde se trouvera bien; car si la classe commence bien, il y a de grandes chances pour qu'elle se continue et se termine de même.

L'instituteur ne doit commencer à expliquer que lorsque tout le monde est prêt à écouter. Il faut que les élèves soient amenés de bonne heure à se placer dans les meilleures conditions possibles pour profiter de la leçon. Qu'au signal donné chacun fasse disparaître tout ce qui pourrait être une cause d'inattention. Ne laisser sur les pupitres ou au tableau que ce qui sera nécessaire durant la leçon. L'instituteur devra parler le moins possible pour rétablir l'ordre au cours des explications. Il vaut mieux faire de petits signes ou avoir un mot convenu pour obtenir le résultat désiré sans détourner l'attention de ceux qui écoutent.

Il peut être bon aussi quelquefois de faire valoir le travail de certains élèves dont les succès sont dus à l'effort constant et à l'attention soutenue.

Quel que soit le soin qu'un instituteur apporte à la préparation de ses classes, les succès ne seront pas proportionnés à ses efforts s'il n'exerce pas un contrôle intelligent du travail de ses élèves. Il faut lui savoir créer une bienfaisante émulation: soit par l'usage de points (en nature chez les petits) soit par des notes ou d'autres récompenses.

Et enfin je termine par où j'aurais dû commencer. Aussi souvent qu'il est nécessaire, l'instituteur doit faire appel aux bons sentiments et à la bonne volonté des enfants qu'il a à former en leur faisant comprendre le but de l'école, les avantages de l'instruction dans le présent et surtout dans l'avenir; le devoir qu'ils ont de ne pas se soustraire à la loi commune qui est celle du travail. Il doit éviter les sermons mais prêcher surtout par l'exemple; avoir un maintien toujours digne, ne se permettre aucun écart de langage, afin de se gagner l'estime et le respect de ceux qui lui sont confiés.

Un excellent moyen préconisé par un de nos collègues pour atteindre à un aussi heureux résultat, c'est la mise au tableau d'une pensée quotidienne que les élèves sont appelés à commenter. Les réflexions que ceux-ci doivent faire répondent à ce besoin, inné chez tout homme, de philosopher. Et si une gradation logique est suivie, elle amènera chacun à la pleine compréhension de ce qu'est le devoir.

ARTH. LADOUCEUR

Le Cercle Jacques-Cartier, de l'A. C. J. C.

Ce cercle a été fondé au printemps de 1915, il est le fruit des deux retraites fermées des hivers de 1914 et de 1915. Il porte le nom de l'École normale des garçons de Montréal pour plus d'une raison: ce sont des élèves de cette institution qui l'ont établi et qui le composent actuellement; c'est surtout parmi les nouveaux élèves qu'il est appelé à se recruter; enfin c'est à l'École normale qu'il tient ses réunions bi-mensuelles, grâce à la bienveillance et à l'amabilité de M. le Principal. De plus, depuis cet automne, il a pour aumônier directeur M. l'abbé A. Desrosiers lui-même.

Comme l'A. C. J. C., à laquelle il a été affilié dès sa naissance, le Cercle Jacques-Cartier poursuit une œuvre de formation personnelle par trois moyens principaux et bien propres au but poursuivi: la piété, l'étude et l'action.

En ce qui regarde la piété, notre cercle porte dans ses statuts que les membres "s'engagent sur l'honneur à la fidélité à leurs devoirs religieux". Comme pratiques spéciales, les règlements prescrivent une communion mensuelle générale fixée au premier dimanche du mois; la communion quotidienne "par roulement" consistant en ceci que chaque matin, à tour de rôle, l'un des nôtres s'approche de la sainte table aux intentions de tous, pour le succès de nos grandes causes religieuses et nationales. Nos séances d'étude s'ouvrent et se terminent par la prière.

Le programme d'étude de l'année dernière avait pour titre général: L'Église et l'Enseignement. Cette année, nous étudions l'histoire du Canada en quinze sujets principaux. En outre, à chaque séance, nous traitons et discutons une question d'enseignement pratique; enfin un "chroniqueur" nous mentionne les articles intéressants parus dans les journaux et les revues.

Les choses relatives à notre profession nous occupent donc surtout. Cependant, persuadés que tout sujet d'étude élargissant les connaissances du professeur doit revenir au bénéfice de l'é-

lève, nous ne nous y sommes pas confinés. Aussi, dans quelques séances spéciales, des conférenciers extérieurs nous ont parlé d'œuvres sociales.

De par la position de notre cercle qui ne forme pas de noyau paroissial, notre "action" doit être pour ainsi dire morale, être surtout l'influence de l'exemple et de la parole dans nos classes et notre entourage. L'action purement extérieure nous paraissait, au début, presque impraticable. Voilà cependant que nous avons prêté main forte aux grands mouvements patronisés par l'A. C. J. C. Après avoir adressé plusieurs centaines d'enveloppes de souscription pour les écoles ontariennes, nous contribuons à l'œuvre du "Livre Français" pour un total de plus de 21,000 volumes et revues glanés un peu partout dans les écoles et nos paroisses natales; et lors du pétitionnement pour le désaveu du "règlement XVII", nous recueillions au-delà de 10,000 signatures.

Il va sans dire que cette année de piété, d'étude et d'action nous a grandement intéressés, et que nous sommes heureux de faire partie d'une association de jeunes gens enthousiastes, nobles et fermes dans leurs sentiments et leurs convictions, d'une camaraderie franchement saine et chrétienne.

H. LESSARD,

Secrétaire.

Association des institutrices catholiques de Québec.

Une séance du conseil de cette association a été tenue le 2 novembre 1916, au presbytère de Saint-Sauveur, sous la présidence de Mademoiselle A. Dionne. Vu l'absence du chapelain, le R. P. Valiquette, malade, la séance a été ajournée au lundi de Paques. L'élection des officières fut aussi remise à la prochaine réunion. La Secrétaire de l'Association fit la lecture d'une lettre de l'honorable M. Delage, remerciant l'Association pour ses félicitations et ses vœux à l'occasion de sa nomination comme surintendant de l'Instruction publique. M. le Surintendant assure aussi l'Association de ses meilleurs sentiments à l'égard des institutrices qui peuvent compter sur son concours.

La retraite fermée qui eut lieu au couvent de Sillery du 4 au 8 juillet dernier a produit les meilleurs résultats, et déjà l'on songe à organiser la retraite de 1917.

L'Association recommande aux prières des institutrices son dévoué chapelain, malade, ainsi que l'âme de Mlle Dionne, ex-institutrice, décédée le 4 novembre 1916, à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur. La défunte était la sœur de la présidente de l'Association, Mlle A. Dionne.

Je rappelle aux membres de l'Association, qui a beaucoup fait pour améliorer le sort des institutrices, que la contribution annuelle n'est que de vingt-cinq sous; contribution que l'on est prié de payer à Mlle M. Turcotte, institutrice, N° 9, rue Saint-Onésime.

M.-LSE PEPIN,

Secrétaire.

N° 3, rue Saint-Augustin, Québec.

Célébration du dixième anniversaire de fondation du Conservatoire Lasalle

En 1906, à Montréal, on fondait une école spéciale, destinée à la culture du bon langage, de la belle diction et de la lecture à haute voix. Le but de ce conservatoire est de faire aimer de plus en plus la langue française en la faisant mieux connaître et mieux parler. Le 3 décembre dernier on célébrait le 10e anniversaire de cette institution. Le Surintendant de l'Instruction publique assistait à cette fête, comme représentant du gouvernement de Québec.

Voici le discours qu'il a prononcé en cette circonstance:

DISCOURS DE L'HONORABLE M. DELAGE

Monsieur le Secrétaire d'Ambassade,

Mesdames,

Messieurs.

Il est des dates qu'il ne faut pas oublier, des anniversaires qu'il est opportun de célébrer, car les démonstrations qui nécessairement les soulignent nous procurent parfois, sinon toujours, l'avantage d'exprimer notre appréciation pour une œuvre, de remercier et de féliciter, à une cause, de le féliciter pour les succès qu'il a obtenus. Le dixième anniversaire de la fondation du Conservatoire Lasalle ne devait pas passer inaperçu. Vous avez bien fait de marquer d'une pierre blanche, cet effort pour nous faire avancer dans le chemin de la perfection. Vous m'avez invité d'assister à cette fête, j'ai accepté avec plaisir, je m'y suis rendu avec empressement. Vous poussez l'amabilité plus loin, trop loin, vous m'invitez à joindre ma voix à la vôtre dans ce concert d'éloges. Vous avez les défauts de vos qualités; ne craignez rien, toutefois, ce n'est ni le temps, ni l'heure d'être sévère.

Je serai bref. C'est un plaisir, un honneur et un avantage, Mesdames, Messieurs, pour moi d'être au milieu de vous ce soir et d'y apporter mon modeste tribut d'admiration et de reconnaissance.

Le Conservatoire est une œuvre qui fait honneur à ses fondateurs, à son directeur.

Il ne suffit pas de penser, d'exprimer ses sentiments. Il faut aussi bien dire.

Utilité: Le verbe français retentit sur cette terre depuis trois siècles. Il y retentit d'un océan jusqu'à l'autre. Il lutte en certains milieux pour arriver sur les lèvres qui ne veulent pas se fermer.

Et vous êtes venus, Monsieur et Madame Lasalle, lui donner un nouveau moyen d'assurer sa survivance, il le saisit et saura s'en servir.

Vos débuts ont été modestes, pénibles, mais le succès a couronné vos efforts: Honneur et reconnaissance. Vos élèves sont fiers de vous. La Province vous est aussi reconnaissante; et je suis certain d'être l'interprète de tous, en vous souhaitant de rester longtemps encore, les distingués et dévoués directeurs de ce Conservatoire.

Qu'il soit le plus beau monument que vous puissiez laisser de votre passage parmi nous! Qu'il conserve toujours vivace votre souvenir! C'est le vœu que je forme avec l'espoir certain qu'il se réalisera.

Rapport du Surintendant des Jardins scolaires (1)

L'AGRICULTURE [DANS] LES [LES] ÉCOLES RURALES.—LES JARDINS SCOLAIRES

St-Casimir, 1er juillet 1916.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon deuxième rapport, comme surintendant des Jardins scolaires de la province pour l'année 1915-16.

J'ai le plaisir de vous informer que les progrès, signalés dans mon rapport précédent, se sont considérablement accentués depuis l'année dernière.

(1) Extrait du Rapport du Ministre de l'Agriculture.

Voici, à ce sujet, des statistiques intéressantes :

STATISTIQUES POUR 1915-1916

COMTÉS	Nombre d'écoles ayant un jardin scolaire	Elèves jardiniers à l'école	Elèves jardiniers à l'école et à domicile	Elèves jardiniers à domicile seulement	Total des élèves jardiniers par comté
Assomption.....					
Argenteuil.....	1	23	14		
Arthabaska.....	1	16	16		23
Beauce.....	19	378	202		16
Bonaventure.....	22	512	194		378
Bellechasse.....	13	319	215	8	512
Bagot.....	18	411	211	4	327
Berthier.....	28	730	323		415
Brome.....	9	231	115	6	730
Beauharnois.....	4	175	150		237
Chicoutimi.....	3	57	23		175
Châteauguay.....	9	243	121		57
Champlain.....	5	120	79	5	243
Compton.....	61	1,599	716	107	125
Chambly.....	34	729	439	30	1,706
Deux-Montagnes.....	2	65	27		759
Dorchester.....	8	143	68		65
Drummond.....	19	472	228	35	143
Frontenac.....	21	442	243		507
Gaspé.....	30	16	394	27	442
Jacques-Cartier.....	13	651	179		643
Joliette.....	7	95	55	18	451
Kamouraska.....	10	161	110	44	113
Laç St-Jean.....	2	48	34		205
Labelle.....	17	664	212	4	48
Laval.....	19	544	323	193	668
Laprairie.....	4	72			737
L'Islet.....	1	16	6	11	72
Lévis.....	4	64	47	59	27
Lotbinière.....	11	186	60		123
Montmagny.....	60	967	503	96	186
Montcalm.....	10	395	169	11	1,063
Matane.....	1	16			406
Montmorency.....	18	583	289	20	16
Maskinongé.....	6	179	58	22	603
Missisquoi.....	14	269	121	29	201
Mégantic.....	8	160	71	114	298
Nicolet.....	26	361	188	40	274
Napierville.....	13	327	117	9	401
Ottawa.....	3	75	37		336
Portneuf.....	3	73	45		75
Québec.....	32	699	451	46	73
	7	252	93		745
					252

STATISTIQUES POUR 1915-1916.—*Suite*

Comté	Nombre d'écoles ayant un jardin scolaire	Elèves jardiniers à l'école	Elèves jardiniers à l'école et à domicile	E élèves jardiniers à l'école seulement	Total des élèves jardiniers par comté
Rouville.....	1	14	14	14
Richelieu.....	5	130	85	65	195
Rimouski.....	10	313	171	45	358
Richmond.....	4	72	36	5	77
Soulanges.....	23	524	288	14	538
St-Maurice.....	21	597	189	13	610
St-Hyacinthe.....	10	302	161	35	337
Stanstead.....	20	420	169	1	421
Shefford.....	11	242	82	9	251
Témiscamingue.....	3	53	40	53
Témiscouata.....	3	148	109	12	160
Terrebonne.....	7	158	116	12	170
Verchères.....	2	40	15	40
Vaudreuil.....	14	241	95	30	271
Wright.....	4	70	13	68	138
Wolfe.....	7	184	77	75	259
Yamaska.....	18	440	119	440
Totaux.....	759	17,886	8,725	1,322	19,208

En comparant les chiffres ci-dessus avec les statistiques de 1914-15, nous arrivons aux résultats suivants:

	1914-15	1915-16	Augm.
Nombre d'écoles ayant un jardin scolaire.....	710	759	49
Nombre total des élèves-jardiniers de la province.....	18,020	19,208	1,188

COOPÉRATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Le progrès le plus visible et le plus encourageant, M. le Ministre, nous est venu du personnel enseignant, qui, grâce à votre appui, aux encouragements du Département de l'Instruction publique et à la sage direction des inspecteurs d'écoles, s'est mis sérieusement à l'œuvre. Le tableau ci-dessous prouve, plus éloquemment que toutes les démonstrations, combien les instituteurs et les institutrices, tant religieux que laïques, ont répondu à l'appel qui leur avait été fait par les autorités, en faveur de la cause de l'Agriculture à l'École:

Nombre des institutrices, institutrices et communautés religieuses qui ont fait quelques dépenses pour l'établissement d'un jardin scolaire.....	385
Nombre des instituteurs, etc., qui cultivent un jardin, à part du jardin scolaire.....	320
Nombre de cercles d'élèves-jardiniers, établis dans la province par le personnel enseignant, cette année.....	305
Nombre des instituteurs, etc., qui ont l'intention de faire une exposition scolaire à l'automne.....	228
Superficie moyenne de chaque jardin.....	2,375 pds carrés.
Superficie totale des jardins scolaires.....	1,815,056 pds. c.



(Voir la "Rédaction à la petite école", au chapitre de la
Méthodologie, présente livraison.)

L'AGRICULTURE DANS LES ACADÉMIES RURALES

Le mouvement inauguré, il y a à peine quatre ans, à l'Académie des FF. de l'Instruction chrétienne, de Saint-Casimir, en faveur de l'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires supérieures de garçons, à la campagne, se généralise d'année en année, avec de fructueux résultats. Ainsi, il y a actuellement, dans la province, 25 à 30 académies rurales qui ont ajouté à leur programme l'enseignement de l'agriculture théorique renforcé par la pratique au jardin scolaire.

LES MUSÉES ET LES EXPOSITIONS SCOLAIRES

La propagande que nous avons faite cette année dans le but de favoriser la création des musées scolaires agricoles a été bien accueillie par les commissions scolaires. Ce musée contient un matériel peu coûteux, et il constitue, pour l'instituteur, l'un des meilleurs moyens de faire aimer l'agriculture à ses élèves et de rendre son enseignement attrayant et intéressant. Il est facile, pour le titulaire d'une école, d'établir à peu de frais un musée scolaire avec ses élèves. Il suffit d'un peu d'initiative et de bonne volonté.

Nous croyons que chaque école devrait posséder son petit musée et que les commissions scolaires pourraient facilement pourvoir leurs écoles d'un musée proportionné au degré d'avancement et à l'âge des élèves.

Les expositions scolaires agricoles, organisées au cours du mois de septembre 1915, à différentes écoles, ont créé beaucoup d'émulation et d'intérêt chez les enfants, pour les travaux du jardin scolaire. Les prix que vous avez bien voulu distribuer aux jeunes exposants, M. le Ministre, ont grandement encouragé les petits jardiniers de la province qui se promettent bien, l'an prochain, d'apporter des exhibits plus nombreux et plus beaux aux prochaines expositions scolaires.

Il me fait plaisir de vous annoncer, M. le Ministre, que les sociétés d'agriculture de plusieurs comtés ont ouvert des sections spéciales pour les enfants des écoles qui désirent exposer les produits des jardins scolaires à ces expositions. Ainsi, à l'exposition du comté de Montmagny M. l'inspecteur d'écoles L.-P. Goulet nous assure que 25 écoles de son district ayant des jardins scolaires, y auront le droit d'exposer leurs produits. M. l'inspecteur L.-O. Pagé nous écrit que la société d'agriculture de son comté organisera aussi un concours spécial pour les élèves-jardiniers des écoles de la paroisse. Ces faits nous prouvent que nos populations se rendent compte elles-mêmes de l'opportunité de l'enseignement agricole primaire et qu'elles en comprennent les avantages au point de vue éducatif.

La distribution d'œufs d'incubation, de graines de semence, de récompenses, que le ministère de l'Agriculture a faite, au printemps, dans les écoles, aidera puissamment au succès des expositions scolaires du mois de septembre et d'octobre prochain.

UNE INNOVATION

Parmi les initiatives constatées au cours de mes visites des jardins scolaires, je suis heureux de signaler le procédé ingénieux auquel M. Arthur Rochefort a eu recours, pour rendre son enseignement efficace, attrayant et pratique.

Cet instituteur(1) a établi, au milieu de son jardin scolaire, une *plate-bande de démonstration*, sur laquelle il cultive tous les légumes que l'élève-jardinier a en soin sur sa propre plate-bande. L'élève peut donc, ainsi, se renseigner et voir la méthode employée par le maître pour cultiver tel ou tel légume. En plus, M. Rochefort sème, sur cette plate-bande de démonstration, la plupart des céréales, graminées, légumineuses, etc., afin que ses élèves apprennent à les distinguer et aussi, qu'ils connaissent les soins de culture qu'elles requièrent.

Nous recommandons fortement ce procédé tout à fait pédagogique qui devrait être imité dans le plus grand nombre des jardins scolaires.

(1) M. Rochefort est instituteur à l'Académie des garçons de la paroisse de Champlain. (Champlain.)

UNE LETTRE ENCOURAGEANTE

Nous avons échangé une correspondance suivie cette année, M. le Ministre, avec les autorités pédagogiques des États-Unis et avec celles des autres provinces du Canada, à propos de la question de l'enseignement de l'Agriculture dans les écoles, et ceci afin de nous tenir au courant des méthodes suivies ailleurs et des progrès nouveaux accomplis chez nos voisins.

Parmi les nombreuses lettres que nous avons reçues, il en est une qui honore notre province, et dont les éloges nous encouragent à continuer notre travail dans l'avenir. C'est celle qui nous a été adressée par M. Van Evrie Kilpatrick, (1) une autorité pédagogique de la République américaine. En voici quelques extraits :

"Je m'empresse de vous dire combien je suis satisfait de la visite que j'ai faite à St-Casimir. J'ai trouvé que l'œuvre accomplie en cette localité est plus complète que je ne me l'étais figuré, et qu'elle a une portée très considérable.

"J'ai éprouvé spécialement beaucoup de plaisir dans ma visite aux Révérends Frères de l'Académie des garçons, et à leurs élèves-jardiniers, à Saint-Casimir, en me rendant compte de l'intérêt qu'ils montrent dans leur travail. Ce fut pour moi une grande surprise de constater jusqu'à quel point le jardinage à l'école a déjà pris du développement dans la province de Québec; je prévois que vous continuerez à l'encourager, pour le plus grand avantage de l'éducation rurale de l'enfance."

CONCLUSION

Grâce à la bonne volonté de tous, M. le Ministre, l'œuvre des jardins scolaires, — et celle des expositions scolaires, qui n'en est que le complément, — se poursuit sans bruit et sans heurt, mais sûrement. Les statistiques produites au commencement de ce rapport le prouvent amplement. Ainsi, près de 800 écoles ont chacune leur jardin scolaire, où 19,208 élèves-jardiniers se familiarisent avec les travaux du sol, et apprennent à aimer et respecter la profession agricole.

En plus, au point de vue purement éducatif, le jardin scolaire habitue les enfants au travail en commun, les préparant à s'entraider, développant, par ce moyen, leur esprit civique. Coopération, émulation, esprit d'observation, amour de l'ordre, "fierté paroissiale", etc., etc., autant de qualités généreuses développées à l'école par cet enseignement. C'est donc avec confiance que nous devons envisager l'avenir, puisque la jeunesse s'intéresse plus que jamais à la cause nationale par excellence, celle de l'Agriculture.

Veuillez me croire,

Votre tout respectueux,

JEAN-CHARLES MAGNAN, B.S.A.

MÉTHODOLOGIE

La rédaction à la petite école

Le maître mettra l'image sous les yeux des élèves et les invitera à observer comme il faut, afin de comprendre le sujet et de bien remarquer tous les détails; puis, après leur avoir laissé le temps raisonnable, il commencera la conversation au moyen de questions auxquelles les élèves s'efforceront de répondre à peu près comme suit :

(1) M. Kilpatrick, de New-York, est le président de l'Association des Jardins scolaires d'Amérique.

Maître.—Mes enfants, vous avez bien étudié le sujet représenté dans cette image et vous ne seriez pas en peine pour en parler. Voyons, mon Pierre, dites-nous donc d'abord où se passe la scène.

Pierre.—Monsieur, c'est dans une maison, à la campagne.

Maître.—Oui, mais dans quelle partie de la maison ?

Pierre.—Je crois que c'est dans la cuisine.

Maître.—Qu'est-ce qui vous le fait croire ?

Pierre.—On voit des ustensiles de cuisine accrochés au mur.

Maître.—Pourriez-vous dire un mot des meubles que vous voyez ?

Pierre.—Oui, monsieur, on voit deux chaises le long du mur, un *ber* dans le milieu de la place et la table près de la fenêtre. Il y a aussi un grand panier près d'une chaise, sur le plancher.

Maître.—Voilà une très bonne réponse. Maintenant, Jean va nous dire combien de personnes sont représentées dans ce tableau.

Jean.—Monsieur, il y a cinq personnes; deux grandes personnes et trois enfants.

Maître.—Ces personnes ont-elles l'air d'être parentes ?

Jean.—Oui, monsieur, je pense que les deux grandes personnes, qui sont très visibles, sont le grand-père et la grand-mère des enfants.

Maître.—Pourriez-vous donner des noms aux enfants, afin qu'il soit plus facile d'en parler ?

Jean.—On pourrait appeler Mariette la petite fille, et Victor le petit garçon.

Maître.—Il y en a encore un ?

Jean.—Oh! monsieur, il est si petit, qu'on peut l'appeler le bébé.

Maître.—C'est bien. A présent, Thomas va nous dire un peu ce que fait le grand-père ?

Thomas.—Monsieur, on dirait qu'il raconte une histoire à ses petits enfants.

Maître.—Et la grand-mère ?

Thomas.—Elle prépare la table pour les petits enfants qui sont venus en visite.

Maître.—A-t-elle l'air bien occupée à son ouvrage ?

Thomas.—On dirait qu'elle est un peu distraite et qu'elle écoute l'histoire du grand-père ?

Maître.—Cette histoire est-elle intéressante ?

Thomas.—On ne l'entend pas; mais les enfants l'écoutent avec attention et paraissent bien intéressés.

Maître.—A vous, Paul, parlez-nous un peu des enfants, dites quelques choses de Mariette.

Paul.—Monsieur, elle se tient debout devant le grand-père, son visage est souriant et l'histoire l'intéresse si bien qu'elle ne pense plus à sa poupée qui pend la tête en bas au bout de son bras allongé.

Maître.—Et Victor ?

Paul.—Victor est accoudé sur le genou de grand-père, son visage est sérieux, et son regard attentif montre qu'il ne veut pas perdre un mot de l'histoire.

Maître.—Le bébé écoute-t-il aussi ?

Paul.—Il est trop jeune; il dort couché sur un oreiller que le grand-père tient sur ses genoux.

Maître.—Pourriez-vous nous faire un portrait de ce bon grand-père ? un portrait en paroles ?

Paul.—Il a une bonne figure souriante, mais on voit qu'il est très vieux : une mèche de cheveux blancs sort de son bonnet et avance sur son front, ses bons yeux regardent par dessus les lunettes, son nez et son menton paraissent grands, mais c'est parce que sa bouche n'a plus de dents et se retire en arrière. De la main droite, il supporte le bébé qui dort et de la main gauche il tient sa grande pipe qu'il fume tout en racontant l'histoire aux enfants.

Maître.—Ce n'est pas mal, mon Paul. Un autre pourrait-il parler aussi bien de la grand-mère ? Voyons, Pierre !

Pierre.—La grand-mère paraît moins vieille; elle a la tête enveloppée d'une coiffe; son visage est tout réjoui, et elle semble aussi attentive que les enfants à l'histoire que grand-père raconte, tout en préparant quelque chose de bon pour régaler les petits.

Maître.—C'est bien pensé. Vous voyez, mes enfants, comme cette image nous a dit bien des choses. En la regardant attentivement, il nous semble quelle parle et nous dit tout ce que nous avons trouvé ensemble, dans notre conversation. Je suis certain que vous pourriez tous raconter maintenant ce qu'elle nous a dit, et je vous donne pour devoir un canevas que vous allez prendre par écrit.

CANEVAS.—Parlez du lieu où se passe la scène—les choses que l'on voit—les personnes, leur parenté—ce que sont venus faire les enfants—comment ils sont reçus—ce que fait le bon grand-père—occupation de la grand-mère. N'oubliez pas de dire un mot de chacun des enfants—appréciez d'un mot le tableau qui vous a parlé.

Après la préparation orale faite en classe, le canevas ci-dessus permettra aux élèves de raconter assez bien la *visite chez grand-papa*.

Voici à peu près ce que pourraient produire les élèves :

“LA VISITE CHEZ GRAND-PÈRE

La scène se passe dans la cuisine d'une maison de la campagne. Par la fenêtre que l'on voit au fond, le jour éclaire une jolie scène. Le mobilier est très simple : quelques ustensiles de cuisine accrochés au mur, deux chaises près desquelles est un grand panier, une table couverte de sa nappe près de la fenêtre et dans le milieu de la place le *ber* vide.

Trois jolis enfants sont venus chez les grands-parents: Mariette, son petit frère Victor et le bébé. Grand-papa était assis fumant sa pipe; il a pris le bébé avec l'oreiller du *ber* sur lequel il dormait et il tient ce trésor sur ses genoux. Victor et Mariette sont debout devant lui. Le petit garçon est accoudé sur le genou de grand-papa et Mariette les bras allongés tient la tête en bas sa poupée à laquelle elle ne pense plus. Tous les deux sont attentifs à la belle histoire que leur conte grand-père dont la bonne figure fait plaisir à voir. Il est bien vieux grand-père; son nez et son menton avancent un peu, mais c'est que sa bouche n'a plus de dents et se retire en arrière; les bons yeux du vieillard regardent par dessus les lunettes, et une mèche de cheveux blancs qui sort du bonnet cache son front ridé. Il sourit à Mariette et à Victor en racontant, son bras droit supporte bébé qui dort, et de la main gauche il tient sa grande pipe d'où s'échappe un nuage de fumée. La grand'mère prépare la table pour ses petits-enfants; c'est une bonne vieille à la figure douce, la tête entourée d'une coiffe blanche. Elle est bien un peu distraite dans son occupation et s'arrête aux beaux passages de l'histoire qu'elle écoute presque aussi attentivement que les enfants. La claire lumière que la fenêtre jette sur toute cette scène, lui donne un aspect ravissant et nous réjouit les yeux en même temps qu'elle nous fait participer au bonheur simple mais vrai de ces braves gens. La vue de ce tableau plein de lumière et de vie procure une agréable et douce émotion."

Il est évident que les élèves ne feront pas tous un travail également bon, quelques-uns même s'exprimeront mal et feront quelques phrases mal bâties; mais dans tous les devoirs il y aura quelque chose de bon, ne fût-ce que l'effort. Il faudra trouver *d'abord* ce qui est bon pour le louer et *ensuite* aider à corriger les principaux défauts. Cette manière de faire encouragera les élèves et ils ne demanderont qu'à répéter les efforts qui les amèneront peu à peu au succès.

H. NANSOT,
Inspecteur d'écoles.

LEÇON D'ANGLAIS

D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE

In the picture how many persons do you see? I see four persons in the picture.

Who are they? I don't know who they are.

What are they? They are three boys and a baby.

What are the boys doing? One of them is minding the baby and the other two are making fun of him.

Is he taking their jokes and gibes good-humoredly? No, he is not taking their fun good-humoredly.

How do you know that he is not pleased at being made fun of? How do I know it? his face tells it.

How does his face tell his annoyance at the pleasantries of the other boys? It is the expression of his face which says: I am not happy; I would like to punch your heads; if I could I would break your necks; you think you are funny, but you look like grinning monkeys; go to grass and leave me alone;—and many other things not polite enough to be printed.

That boy must have a very expressive face for it to say so many different things? He has, but the things expressed are not different, they are pretty much the same; they may be summed up in one sentence: Don't bother me; don't you see I have trouble enough already.

Explain how you read so many things in the boy's face? He has on a heavy frown; he is staring straight ahead as if unaware of the existence of the funny boys; his lips are pursed and the lower one projects in a threatening manner; his face says quite plainly: Beware, I'm dangerous; if any fellow makes fun of me he'll be sorry for it.

He has quite a speaking face according to you? Yes, sir, he has a very speaking face.

Does he know the other boys? I don't know, but I imagine he does; they are probably school-mates, or chums of his.

If they are chums, why are they so funny and why is he so bad-humored over their little jokes? You have only to look at the picture to find an answer to your question.

I have looked at the picture my friend and I have not seen any thing in it to amuse the jokers or to anger the lad, who is minding the baby.

I'm afraid, sir, it's a very long time since you were a boy? It is, my young friend, a very, very long time since I was boy.

That explains, sir, how you don't see anything funny in the picture.

How does the fact that it is a very very long time since I was a boy explain the fact that I don't see anything funny in the picture? It is so long, sir, since you were a boy that you have forgotten the boy's point of view. Very well my learned, young friend, kindly explain the boy's point of view. In the first place, sir, a boy hates with a boundless hate, the doing in public of anything that looks like girl's work.

In the second place wheeling a baby-carriage with a baby, in it is a thing which only the bravest of boy's can do with a smiling face.

In the third place to be dressed like a dude, with a cord from the hard felt hat, on his head to a buttonhole of his coat to prevent the hat from blowing away, a rose in his button hole, kid gloves on his hands and a feeding-bottle full of milk, sticking well out of his left breast-pocket, the nipple of the bottle resting almost against the collar of his Sunday coat, while wheeling a baby-carriage with an infant reclining in it is trial enough for

any boy, even he meet no one who pays any attention to him or his occupation; but in such a case to come across two of his chums in sporting costume who greet him, the one with a courtesy which is nothing but a mockery, the other with a look of horrified surprise, is enough to sour the disposition of the best tempered boy in the world.

Is that all that you have to say? Oh, no, sir, there is much more to say.

What more is there to say? There are still the things which the sports are saying to the dude wheeling the baby-carriage.

What are they saying? There is no limit, sir, to the funny things they are saying.

Let us hear a few of the funny, thing which you imagine they are saying: "Hello, Sissy", says the first sport, you should have a feather in your hat, people will think you're a boy". "Ah! shut up", says the second, "you" will wake the kid and he'll have to give it a drink". Yes, rejoins the first, "and then he'll be arrested for giving liquor to a minor". "Say," adds the second, "I'm ashamed of you to be carrying a bottle in your pocket in a temperance year like this". "Ah!, dont't mind him sonny", says the second, "the bottle is all right, but you should have a band on your hat, with licensed to retail drinks printed on it". "It is a shame for a nice little dude like you, with a rose in his buttonhole," adds the first, "to be teaching a little innocent like the poor kid to drink."

"Leave Bob alone" chimes in the second, he is doing it for a bet, the stake is a pair of kid gloves and a bottle of perfume.

Enough, enough, you have said enough, I think you'd have no more manners than the sports in the picture. Perhaps I would not sir?

Would you have the courage to wheel a baby-carriage with a baby in it through the streets? No, sir, I would not do it for a thousand dollars.

If your mother asked you to do it? My mother is too good-hearted to ask me to do such a thing.

But if she did ask you? I would refuse.

If she asked you as a special favor? Now, sir, you are making it very hard for me.

Yes, I know I am making it hard, but answer the question. Well, sir, if she asked it as a special favor and I thought she would be hurt by my refusing, I would do it, even I died for it, . . . but I hope she'll never ask me.

You would do it though if she asked you as a special favor? Yes, sir, I would, but I would not dress like a dude, with a rose, and kid gloves, and I would hide the feeding bottle.

All right my friend, I wouldn't blame you for not making yourself too conspicuous.

If your mother simply ordered you to do it, would you do it? Yes, sir, immediately.

Why would you obey an order immediately? I would obey it because of the command: "Honor thy father and thy mother that thy days may be long in the land". That is an excellent reason and I hope you'll not forget it.

Now if you were wheeling a baby-carriage, with a baby in it, to please your mother would you like to be joked and made fun of by all the boys whom you met? No, sir, I would not at all like it.

Do you think it is fair to heap ridicule on a boy who is performing a disagreeable duty? No, sir, I don't think it fair, but every one does it.

Is that a good reason? No, sir, it is not a good reason, but the boy who is wheeling the baby-carriage would laugh at the two sports, if he saw them doing the same thing.

Is that a good reason? It is the only reason I know.

A while ago you gave me the commandement about honoring one's father and one's mother, is there not a precept which applies to the present case? I never heard of it. Oh, yes, you did, it is the foundation of all justice and charity.

What is it sir? You know it well, but I'm afraid you don't observe it very exactly. It is: "Do unto others as you would that they should do to you." Yes, sir, I remember it now.

I should like to think that you will act according to that precept. I hope so, sir, but I'm afraid it will often be hard.

There's no doubt that it will be difficult sometimes, but like all good rules the more you observe them the less difficulty you have in doing so.

JOHN AHERN

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

III

Une autre preuve de la présence de Dieu, c'est le miracle.

Vous le savez, il y a un miracle et miracle. Il est des gens qui, à propos de rien, crient: Miracle! J'ai toujours remarqué que nos prêtres et nos religieuses sont les plus défiants. Lors de l'apparition à la grotte de Lourdes, le curé et les sœurs ont été les derniers à croire aux révélations de Bernadette Soubirous. Le prêtre demandait un joli miracle: faire reflourir un rosier desséché sur le haut de la grotte. La vierge immaculée fit en effet un miracle, mais pas

celui-là. Dieu n'aime pas qu'on lui dicte sa conduite.

Au contraire, beaucoup de gens même intelligents, se laissent duper avec une facilité singulière, et les moins croyants aux vérités de la foi sont les plus faciles à séduire. Que de gens s'en laissent imposer par des spirites, qui bien souvent ne sont que d'habiles charlatans. Les médiums se laissent aller quelquefois à se gausser à leurs dépens. En voici un trait assez joli. Une dame demande au médium de parler à son mari défunt, pratique absolument interdite, soit dit en passant. Le mat est assigné à comparaitre.

C
n
le
é
N
pu
en
se
pr
Le
plu
obt
me
vai
le r
Q
excl
qui
n'é
qui
d'un
Il r
très
Dieu
coup
fidèles
ger le

—Que deviens-tu, cher ami, lui dit la dame, comment es-tu ?

—Je suis mieux que je n'ai jamais été, répond l'esprit.

—Oh! quelle joie, tu es donc en paradis ?

—Non pas, je suis en enfer, mais je suis débarrassé de ma femme.

En dehors de jongleries des charlatans, il y a des miracles que nous jugeons tels par l'ignorance des lois naturelles. Pendant longtemps, les pierres tombées du ciel ont été adorées comme des dieux. Les peuples les plus civilisés donnaient dans ces superstitions. Une certaine pierre, qualifiée de déesse Cybèle, fut amenée à Rome en grande pompe, après la conquête de la Phrygie. Les savants ont longtemps nié ces pierres tombées; ils ont dû enfin se rendre devant des faits authentiquement constatés. Ces événements n'ont rien de miraculeux. Des matériaux dispersés dans les espaces célestes rencontrent parfois la terre et sont attirés par elle.

Il peut y avoir enfin des faits dépassant réellement les forces naturelles et l'ingéniosité de l'homme. Ces faits viennent-ils nécessairement de Dieu? pas toujours. Ils pourraient être l'œuvre d'intelligences supérieures. Rien ne nous autorise en effet à affirmer que nous soyons les seules intelligences dans l'univers. Ces êtres supérieurs peuvent être bons ou mauvais. Nous devons les croire mauvais quand leurs prestiges portent au mal. Lorsque Moïse entreprit de délivrer le peuple hébreu de la servitude des Égyptiens, il accomplit de grands prodiges pour vaincre l'obstination du Pharaon. Les magiciens de ce prince reproduisirent la plupart de ces prodiges. En tant que les effets obtenus par eux dépassaient les forces de l'homme, ils ne pouvaient venir que de l'esprit mauvais, puisqu'ils avaient pour but de prolonger le malheur d'un peuple.

Quels sont donc les miracles qui viennent exclusivement de Dieu? Ce sont les miracles qui impliquent création, don de l'être à ce qui n'était pas, ou d'un nouveau degré d'être à ce qui était déjà; par exemple; la résurrection d'un mort.

Il ne faudrait pas comprendre que ces miracles très exceptionnels, seuls, viennent de Dieu. Dieu peut faire et a fait dans sa bonté beaucoup d'autres miracles pour encourager les fidèles, les soutenir dans leurs épreuves ou alléger leurs souffrances. Nous disons seulement

que ces miracles, impliquant création, sont le signe absolument incontestable de la présence du Très-Haut, et le sceau dont il marqua ses grandes œuvres. Dieu ne nous est connu d'abord que comme le principe premier des êtres. Seul il a l'être par lui-même, seul il peut donner l'être à qui lui plaît. Tout fait nouveau qui implique création est un témoignage irrécusable de l'action divine.

Nous voilà donc en possession de deux preuves irréfutables de la doctrine qui vous a été enseignée au nom de l'Église: la prophétie de faits à venir, la résurrection d'un mort. Je ne sache pas qu'aucun incrédule conteste que de tels faits ne soient révélateurs de l'influence divine. Ils se bornent à déclarer qu'ils n'existent pas, qu'ils ne peuvent être supposés que par une ignorance naïve, attendu qu'ils sont impossibles. Pourquoi impossibles? Parcequ'au fond ces hommes ne croient qu'à la matière et que la matière en est radicalement incapable. Prétendre qu'il n'y a que la matière, qu'il n'existe que les êtres que nous voyons et touchons, n'est-ce pas une supposition toute gratuite? Un savant, qui n'était pas autrement religieux, Arago, leur a répondu d'avance: "En dehors des mathématiques, celui qui prononce le mot impossible, manque de prudence."

Mais ces gens-là sont résolus à ne point se rendre. Qu'il se produise un tel fait, ils refusent de le voir. Dans les premiers temps de l'apparition qui a rendu si célèbre la grotte de Lourdes, une vieille dame, paralytique depuis longtemps, reçut de l'eau de la fontaine miraculeuse. Elle s'en fit froter tout le corps et fut immédiatement guérie. Son médecin qui la visitait assidûment et comme docteur et comme ami, ayant appris sa guérison, ne mit plus les pieds à la maison depuis ce jour, crainte de constater le miracle.

Est-ce de la bonne foi? Ne sont-ce pas les faits qui doivent faire juger les hypothèses? S'il se rencontre réellement des faits impliquant une action surnaturelle, n'est-il pas juste d'admettre qu'il y a dans le monde autre chose que les lois physiques.

Passons donc sur ces prétendues impossibilités. Soyons sévères assurément sur l'examen des faits; il ne faut pas s'engager à la légère. Mais s'ils sont clairement et absolument prouvés, il ne nous reste qu'un parti à prendre: croire et adorer.

Ce sont de tels faits que nous allons constater dans l'établissement de l'Église.

LANGUE FRANÇAISE

Cours élémentaire

DICTÉES

I

LE NID DU CHARDONNERET

Parmi tous les oiseaux, le chardonneret est un des plus habiles. Sa maison est un *chef-d'œuvre* d'élégance et de solidité. Dans une *enfourchure*, avec la *bourre* cotonneuse du saule et du peuplier, avec les brins de laine que les épines des haies arrachent aux moutons, avec les *aigrettes* des graines de *chardons*, il construit pour ses petits un *matelas* si *moelleux*, si *douillet*, que jamais fils de roi n'en a eu de pareil.

EXPLICATIONS.—*Chardonneret*: un petit oiseau ainsi nommé parce qu'il recherche les graines de chardon pour sa nourriture, et, comme il est dit plus loin, pour construire son nid.—Un *chef-d'œuvre*: une chose remarquable; —définir le nom composé; en citer quelques-uns des plus usités: *chou-fleur*, *garde-chasse*, *arc-en-ciel*.—*Enfourchure*: l'endroit où une branche se partage en plusieurs rameaux plus petits; *bifurcation*.—*La bourre*: cette espèce de duvet qui enveloppe les graines de certaines arbres et leur permet de flotter au loin.—*Des brins*: de petits flocons; une *brindille*.—*Aigrettes*: bouquets de poils très fins, très légers que portent les graines.—Un *matelas*: un coussin, une couche élastique.—*Moelleux*: très doux, très souple;—*douillet*, ici, a le même sens.

EXERCICES.—Conjuguer oralement: 1° le présent des verbes *avoir* et *être*,—le premier avec un complément, le second avec un attribut;—2° le passé composé de *marcher*, *arriver*, où ces verbes sont *auxiliaires* (*j'ai marché* longtemps, *je suis arrivé* le premier).—Citer et faire copier les participes passés et présents de verbes du 3e groupe très usités (*sachant*, *su*, de *savoir*: *prenant*, *pris*, de *prendre*, etc.

II

QUAND JE SERAI GRAND

Quand je serai grand, je saurai lire, écrire et compter, car j'écoute bien le maître à l'école, et je m'applique de mon mieux à faire tout

ce qu'il dit. Je prendrai l'état de mon père et, comme lui je m'efforcerais d'être honnête et courageux.

EXERCICES.—1. Relever les verbes qui sont au futur.

2. Relever les verbes pronominaux.

3. Relever la dictée en faisant parler Justin et Ernest.

RÉCITATION

CHANSON D'HIVER

La terre a mis sa robe blanche;
Au bord du toit
L'oiseau muet tremble et se penche,
Transi de froid.
Voici qu'il gèle à pierre fendre.
Sur le chemin,
On voit des vieux pleurer et tendre
Leurs faibles mains.
Noël, janvier, pour l'enfant sage
Si généreux,
Ah! n'oubliez pas au passage
Les malheureux.

G. HAUGHIOT

RÉDACTION

PERSONNE NE M'AIME

"Personne ne m'aime!" répète Jacques en pleurant. Que je suis donc malheureux! Aucun de mes camarades ne veut jouer avec moi... Robert refuse de me prêter son livre, et, à l'école, le maître me gronde toute la journée!...

—A qui la faute? répond la mère. Jusqu'à présent, tu as agi comme un enfant détestable. Tu taquines tes camarades, étant avec eux capricieux et autoritaire; en classe, tu désobéis sans cesse, ne prêtant aucune attention aux leçons du professeur envers qui tu manques même parfois de politesse. Oui, mon pauvre enfant, il faut le reconnaître, tu n'es pas du tout aimable, c'est-à-dire "digne d'être aimé"; car souviens-toi que les autres sont à ton égard ce que nous sommes au leur. Si tu veux que l'on t'aime, sors de ton égocisme; commences toi-même par aimer. Montre-toi docile, affectueux, reconnaissant envers ton maître, obligeant et bon envers tes camarades. Tu

verras comme les sentiments auront vite changé à ton égard.

QUESTIONNAIRE.—Pourquoi Jacques, a-t-il chagrin ?—De quoi se plaint-il ?—Que lui dit sa mère ?—Comment a agi Max à l'égard de ses camarades ? de son maître ?—Que faut-il faire pour être aimé ?—Quelle conduite doit tenir un enfant à l'égard de son maître ? de ses camarades ?

CANEVAS.—Jacques pleure.—Cause de son chagrin : personne ne l'aime.—Pourquoi ?—Ce que dit la mère.—Pour être aimé, il faut être aimable.—Comment Jacques devra désormais conduire envers son maître, ses camarades.

Cours moyen

DICTÉE

LES OUTILS DES INSECTES :

Oh ! que le monde des insectes est intéressant à examiner ! Grâce au microscope, nous voyons en détail mille choses que nos yeux ne distinguent pas sans cet instrument. Car ils sont si délicatement construits, ces petits insectes ! D'abord ils nous paraissent armés comme des guerriers avec leurs pattes et leurs mâchoires, qui ressemblent à des pinces, des tenailles, des scies, des broches, des tarières, des filières, des laminoirs. Mais si l'on observe ces animaux, on s'aperçoit que ces armes sont surtout des instruments de travail, des outils qui leur servent soit à construire leurs demeures, soit à s'emparer de leur proie pour s'en nourrir. Ce sont d'habiles ouvriers qui portent sans cesse sur eux-mêmes leurs instruments de travail et qui s'en servent avec une grande habileté. N'avez-vous jamais regardé une araignée disposant sa toile ? Comme c'est curieux ! La prochaine fois que vous en trouverez l'occasion, ne manquez pas de la regarder à l'ouvrage et vous verrez une chose vraiment intéressante.

L'admirable instinct dont sont doués les insectes prouvent un génie créateur, une providence prévoyante, un Dieu créateur.

QUESTIONS DIVERSES.—Qu'entend-on par le monde des insectes ?—Qu'est-ce qu'un insecte ?—un microscope ?—Que signifient ces expressions : voir en détail ?—être délicatement construit ?—

être armé comme un guerrier ?—A quoi servent chacun des instruments cités ici : pinces, tenailles, scies, etc. ?—Qu'est-ce qu'observer des animaux ?—Qu'entend-on par des instruments de travail ?—des outils ?—Citez des noms d'outils, en les épelant.—Qu'entend-on par une proie ?—la toile de l'araignée ? etc.

Rendez compte de l'emploi de chacun des signes de ponctuation qui se trouvent dans ce texte.

Trouvez et épélez des mots en *il* où la lettre *l* ne se prononce pas, comme dans *outil* (sourcil, chenil, fournil, baril, persil, fusil, coutil, gentil).

Trouvez et épélez des noms en *ope* comme *microscope* ? (téléscope, syncope, misanthrope, etc.).

EXERCICES ÉCRITS.—1. Copier la diétète

2. Former et écrire six phrases renfermant chacune au moins trois virgules et un point.

3. (Revision) Trouver et écrire l'infinitif, le participe passé masculin et le participe passé féminin de quatre verbes de chaque conjugaisons.

Exemples : pleurer, pleuré, pleurée.

voir, vu, vue.

souffrir, souffert, soufferte.

comprendre, compris, comprise, etc

RÉCITATION

AMOUR FILIAL

Toujours, ô mon père, ô ma mère,
Je veux tendrement vous aimer.
Ma mère ! ah combien tu m'es chère !
Des mots ne sauraient l'exprimer.
Parmi les cruelles alarmes,
C'est toi seule qui m'as nourri ;
Si tu m'as bien des fois souri,
J'ai dû te coûter bien des larmes.

Baisers, doux sourires, caresses,
J'en garde un profond souvenir ;
Mais pour de plus graves tendresses
Je veux, chers parents, vous l'écrire.
C'est vous dont la simple parole
Fit le jour dans mon jeune esprit ;
C'est par vous que mon cœur s'ouvrit
Ainsi qu'une fraîche corolle.

Longtemps, ô mon père, ô ma mère,
Soyez mon exemple ici-bas.

Longtemps vous pourrez, je l'espère,
Veiller tous les deux sur mes pas.
Vous qui protégez ma faiblesse,
Je saurai, peut-être, à mon tour,
Par mon tendre et pieux amour,
Vous faire une heureuse vieillesse.

MAURICE BOUCHOR.

EXPLICATION:—*Combien tu m'es chère*: combien je tiens à toi, combien je t'aime!—*Une étoffe chère*.—*Cruelles alarmes*: la maman a souvent peur pour son enfant; elle craint les maladies nombreuses dans le jeune âge et s'effraie du moindre danger.—*Profond souvenir*: souvenir efficace, bontés dont je me souviendrai toujours.—*Plus graves, tendresses*: pour des actes plus importants.—*Vit le jour dans mon jeune esprit*: l'enfant qui ne sait rien semble vivre dans la nuit obscure. Ce sont les parents qui apprennent à l'enfant à parler, à connaître ce qui l'entoure; qui, en un mot, éclairent son esprit comme le soleil éclaire la terre durant le jour.

Fraîche corolle: le cœur d'un enfant qui n'aime rien est fermé comme le bouton de la fleur.—*Une heureuse vieillesse*: quand les parents seront vieux, l'enfant devenu grand saura les protéger à son tour.

QUESTIONS:—Un enfant doit aimer ses parents, pourquoi?—Quels sont les motifs de sa reconnaissance?—Comment peut-il témoigner sa reconnaissance?—Ne leur doit-il pas des services? Lesquels?

RÉDACTION

L'AMOUR FILIAL

Qu'entendez-vous par amour filial? Comment l'enfant peut-il prouver à ses parents qu'il éprouve ce sentiment?

CANEVAS.—1. L'amour filial: affection et respect. Ce qu'il rend facile.—2. Sentiments de l'enfant qui aime ses parents. (a) Reconnaissance; (b) Souvenir de leurs bienfaits. Il évite de leur faire de la peine et cherche à leur faire plaisir. Exemples pris dans la maison et dans l'école.—3. Conclusion.

DÉVELOPPEMENT

1. L'amour filial, c'est l'affection accompagnée de respect que les enfants doivent témoigner

à leurs parents. L'amour filial nous rend facile l'accomplissement de tous nos devoirs envers nos parents.

2. L'enfant qui aime véritablement ses parents se montre reconnaissant pour tous les bienfaits qu'il en a reçus; s'il croit avoir à se plaindre de son père et de sa mère, il se souvient de tout ce qu'ils ont fait pour lui et supporte sans se plaindre leurs défauts pour ne penser qu'à ce qu'il leur doit, aux soins dont sa mère l'a entouré quand il était petit, à la peine que son père a dû se donner pour gagner l'argent nécessaire à son entretien.

3. Il ne suffit pas de dire à ses parents qu'on les aime, il faut le leur prouver en évitant de leur faire de la peine et en cherchant à leur faire plaisir.

EXEMPLES:—Des enfants qui aiment leurs parents évitent de salir leurs vêtements ou de les déchirer, afin de ne pas occasionner à leur mère un surcroît de travail ou à leur père un surcroît de dépense. Une jeune fille qui aime sa mère est toujours prête à l'aider dans les soins du ménage. Un jeune garçon qui aime son père et sa mère fait tous ses efforts pour obtenir de bonnes notes en classe, afin de leur faire plaisir.

3. Aimons toujours nos parents.

Cours supérieur

DICTÉE

LA CROIX

Dans notre catholique pays, la religion a planté ce signe sacré *aux lieux* qu'elle veut particulièrement honorer, et elle *l'a placé* sur la voie de l'homme, partout où il a besoin de *force* et de *consolation*. La croix veille sur le champ de la mort, afin que le chrétien conduit par la douleur au tombeau de ceux qui lui furent *chers*, y *trouve* un gage d'union entre les vivants et les morts. Avec respect et reconnaissance, le nautonnier salue la *croix* du rivage qui lui désigne l'écueil à éviter et l'avertit de prier pour l'âme du pauvre naufragé. *Succombant* sous la fatigue et *brûlé* par l'ardeur du soleil le pèlerin qui a suivi le chemin poudreux de la vallée, s'arrête pour se reposer près de la croix, *au pied* de laquelle murmure un ruisseau

p
e
in
av
cu
er
le
rec
la
fai
dor
l'ho
pro
adj
plo
livr
trou
ver
que
Don
crois
fier,
comb
deux
ment
pou
croix
couch
gent: l
qu' ?
croix -
ticip
avec le
quel m
fait; au
mées lui
taillée:
croix).

et qu'ombragent les longs rameaux de l'érabie ou de l'orme. La croix marque l'endroit où furent déposés les restes de l'inconnu, qui mourut au coin du bois, sans qu'une voix amie lui adressât un mot de consolation; rudement taillée, elle apparaît au détour du tortueux sentier qui circule dans l'épaisseur de la forêt, et elle étend ses bras sur l'aventureux pionnier, pour lui rappeler que, même dans ces solitudes profondes, il est toujours sous la sauvegarde de Dieu.

L'abbé FERLAND,
(La Gaspésie.)

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—Aux lieux: pourquoi le pluriel? La religion a planté la croix dans un grand nombre de lieux qui sont indiqués dans la suite du texte.—L'a placé: avec quoi s'accorde placé? avec l' qui est masculin singulier parce qu'il remplace *signe sacré*.—force... consolation: pourquoi le singulier? le sens est où il a besoin d'être fortifié, consolé, de recevoir la force, la consolation. Il s'agit de la force morale, du courage, par opposition à la faiblesse du cœur, au découragement.—chers: donnez les homonymes de ce mot: *chair* de l'homme, des animaux; *chaire* de l'église, du professeur; *Cher*, rivière de France; *cher*, *chère*, adjectif, que l'on chérit; *cher* est souvent employé comme adverbe pour *chèrement*: ces livres coûtent cher; il est alors invariable.—trouve: le sujet? le chrétien; à quel mode est ce verbe? au subjonctif: *afin que le chrétien trouve, que nous trouvions*.—Croix: (du latin *cruz*). Donnez des mots de la même famille: *croisée*, *croisé*, *croisade*, *croisillon*, *croiser*, *crucifix*, *crucifier*, *crucifère*, *crucifixion*, *crucifiement*.—Succombant... brûlé...: à quoi se rapportent ces deux mots? au *pèlerin* dont ils sont des compléments qualificatifs ou attributifs.—au pied: pourquoi le singulier? cela signifie *au bas*, la croix n'a qu'un pied. On écrirait: le chien se couche aux pieds de son maître.—qu'ombragent: le sujet? les longs rameaux; qu'est-ce que qu'? pronom conjonctif dont l'antécédent est *croix*—déposés: justifiez l'orthographe: Ce participe est conjugué avec être (*furent*) et s'accorde avec le sujet *restes*, masculin pluriel—adressât: quel mode? quel temps? au subjonctif imparfait; au pluriel on dirait: sans que des voix aimées lui adressassent et non pas lui adressèrent—taillée: à quoi se rapporte ce mot? à elle (la croix). Donnez des mots de la même famille:

taille, *taillable*, *tailleur*, *taillandier*, *taillant*...
—Sauvegarde: que signifie ce mot? Il est composé de *garde* et de l'adjectif *sauf*, *saue*. Sous la *garde* de Dieu et cette garde est *saue*, c'est-à-dire assurée. Le mot *sauvconduit* est formé de la même manière.

ANALYSE

« Avec respect et reconnaissance, le nautonnier salue la croix du rivage, qui lui désigne l'écueil à éviter. »

Deux propositions, une principale et une complétive.

1. PRINCIPALE: Le nautonnier

Salue la croix du rivage avec respect et reconnaissance.

Le nautonnier (sujet) salue (verbe) la croix du rivage (compl. direct) avec respect et reconnaissance: (compl. circonstanciels).

2. COMPLÉTIVE EXPLICATIVE de croix: qui lui désigne l'écueil à éviter.

qui (la croix)

Désigne l'écueil à éviter

(à) lui.

Qui (la croix), sujet—désigne, verbe—l'écueil, à éviter, compl. direct.

(à) lui, complément indirect.

—REMARQUES.—1° Dans la principale, respect et reconnaissance sont compléments circonstanciels répondant à la question *Comment?*

2° Dans la complétive, à éviter est un complément déterminatif de *écueil*.

Il nous semble qu'ainsi étudiée, la phrase n'offre plus de difficulté pour l'analyse grammaticale.

RÉCITATION

LES OISEAUX BLANCS

(1839)

Salut, petits oiseaux qui volez sur nos têtes,
Et de l'aile, en passant, effleurez les frimas;
Vous qui bravez le froid, bercés par les tempêtes,
Venez tous les hivers voltiger sur mes pas.

Les voyez-vous glisser en légions rapides
Dans les plaines de l'air, comme un nuage blanc,
Ou le brouillard léger que le soleil avide
A la cime d'un mont dissipe en se levant?

Entendez-vous leurs cris sur l'orme sans feuillage ?
De leur essaim pressé partent des chants joyeux :
Ils aiment le frimas qui ceint comme un corsage
Les branches du cornier, qui balancent sous eux.

Quand un faible rayon de l'astre de lumière
Brille sur le cristal qui recouvre les bois,
Le doux frémissement de leur aile légère
Partout frappe les airs où soupirent leurs voix.

Fuyez, petits oiseaux dont l'épaisse feuillée
Ne peut plus recueillir l'amour comme au prin-
[temps ;
Des bouleaux, pour vos nids, la branche est
[dépeuillée,
Et le froid aiglon siffle dans leurs troncs blancs.

Mais l'air est obscurci d'épais flocons de neige ;
Leur vol est plus rapide à l'entour de nos toits.
Sur la balle du grain s'agite leur cortège
A la grange où bondit le van du villageois.

Oh! que j'aime à les voir au sein des giboulées
Mêler leur voix sonore avec le bruit du vent!
Ils couvrent mon jardin, inondent les allées ;
Et d'arbre en arbre ils vont toujours en voltigeant.

Quelle main a placé sur la branche qui pleure
Un perfide réseau sous les traîtres appas ?
Ah! fuyez; mais hélas! j'en entends un qui crie
Le cruel oiseau va causer son trépas.

Poussant des cris plaintifs, ils fuient dans la
[plaine
Mes yeux les ont suivis derrière les côteaux;
Mais ils avaient déjà le soir perdu leur haine,
Et je les vis encor passer sous mes vitraux.

Ils revinrent souvent butiner à ma porte,
Mais de l'arbre perfide ils n'approchaient
jamais...

Ils repartent enfin; l'aile qui les emporte
Semble par son doux bruit augmenter mes
regrets.

Adieu, petits oiseaux qui volez sur nos têtes,
Et de l'aile, en passant, effleurez les frimas;
Vous qui bravez le froid, bercés par les tempêtes,
Venez tous les hivers voltiger sur mes pas.

F.-X. GARNEAU.

ENSEIGNEMENT SPÉCIAL

AGRICULTURE

DICTÉE

LES ENFANTS ET LES PLANTES

Un superbe haricot rouge, admiration de l'enfance, avait été mis en terre, non sans quelque solennité. Mais attendre! c'est impossible à cinq ans. Comment attendre inactif ce que Nature fait d'elle-même? Dès le lendemain on alla le visiter, ce haricot. Remis soigneusement en terre, il ne s'en porta pas mieux. Les tendres inquiétudes de sa jeune nourrice ne le laissèrent pas reposer, elle remuait au moins la *superficie* du sol; d'un arrosage infatigable elle sollicitait la paresse du nonchalant végétal. La terre buvait à merveille, semblait toujours avoir soif. Si bien soigné, abrevué, le haricot succomba.

C'est une œuvre de vertu, de patience, que de jardiner. *Cela prépare le caractère de l'en-*

fant. Mais à quel âge peut-on commencer réellement? Je crois que nos petites filles peuvent, bien plus que les petits garçons, par bon cœur et par tendresse pour la plante favorite, prendre sur elles d'attendre, de la ménager, de l'épargner. Dès qu'un essai a réussi, dès qu'elles ont vu, admiré, touché, baisé le petit être, tout est fait. Elles désirent tant renouveler le miracle qu'elles deviennent patientes.

La vraie vie de l'enfant est celle des champs. Même à la ville, il faut, tant qu'on peut, l'associer au monde végétal. Et pour cela, un grand jardin, un parc n'est pas nécessaire. Celle qui a peu, aime plus. Elle n'a sur son balcon, sur un prolongement de toit, qu'une giroflée de muraille. Eh! bien, elle profitera par son unique giroflée plus que l'enfant gâtée des riches, lancée dans de grands parterres qu'elle ne sait que dévaster.

MICHELET

QUESTIONS ET EXPLICATIONS.—*Inquiétude* est l'opposé de *quiétude*, qui dérive du vieux mot *quiet*, calme, tranquille—*Superficie* : littéralement, ce qui fait le dessus d'une chose; s'applique ordinairement aux surfaces de quelque étendue, par exemple, aux surfaces agraires. Préfixe latin *super*, au-dessus: *supérieur*, *superbe* (littéralement, qui est ou se juge au-dessus des autres) etc.—*Nonchalant* à qui rien ne *chaute* (du vieux verbe *chaloir*), qui ne se soucie de rien—*Cela prépare le caractère de l'enfant*; le *caractère*, c'est e degré de puissance de la volonté. La patience

ce n'est évidemment qu'une des formes de la volonté; donc habituer l'enfant à la patience c'est développer et fortifier en lui la volonté, c'est lui former le caractère.—*Un grand jardin, un parc n'est pas nécessaire*: il y a une gradation ascendante; le verbe ne s'accorde qu'avec le dernier terme de cette gradation.—*Celle qui a peu, aime plus*, parce que son affection se concentre tout entière sur le peu qu'elle possède.

Enseignement ménager

DICTÉE

LA POÉSIE DU MÉNAGE

Cette *poésie du ménage* était en quelque sorte naturelle chez un peuple artiste comme le peuple grec, qui portait l'amour du beau dans les détails les plus vulgaires de la vie, et pour qui tout était *art*; mais il n'est pas besoin de remonter jusqu'aux anciens pour en retrouver la trace. Elle n'est pas devenue tout à fait étrangère à nos sociétés *prosaïques*, et vous pouvez la voir *s'épanouir* même parmi nos paysans, si peu artistes d'ailleurs. Entrez, par exemple, dans la maison d'une fermière de Normandie. Voyez comme tout est propre et bien rangé; voyez sur ce buffet si bien poli, ces assiettes, ces plats, ces pots de faïence ou d'étain, tous ces vases de divers genres, si brillants qu'on pourrait s'y mirer, et disposés avec tant de symétrie que, suivant l'expression de Xénophon, ils *semblent former un cœur*, et dites s'il n'y a pas là un genre de beauté qui, tout en charmant les yeux, inspire de la sympathie pour la femme qui tient si bien sa maison.

Bien tenir sa maison, c'est là, en effet, une fonction qui, sous une forme ou sous une autre, convient à toute femme. Les soins du ménage ne peuvent faire rougir qu'une sottise ou une fille mal élevée. Un de mes amis demandait un jour à une jeune personne, placée à table entre nous deux, si c'était elle qui avait fait un certain gâteau qu'il trouvait délicieux. "Je ne me mêle pas de ces choses-là", répondit la demoiselle d'un ton piqué. Ce n'est pas, sans doute, une vertu que de savoir faire des gâteaux, mais c'est, en général, une chose pré-

cieuse, même pour une demoiselle riche, que de s'entendre au ménage et de savoir au moins le diriger.

(L'Ecole et la Famille)

QUESTIONS.—1. Qu'entendez-vous par la *poésie du ménage*?

2. Dites le sens du mot *prosaïque*.—Dans quel sens est employé le verbe *s'épanouir*?

3. Expliquez l'expression *ils semblent former un cœur*.

4. Formez la famille du mot *art*.

RÉPONSES.—1. La *poésie du ménage*: tout ce qui, dans le ménage, donne la sensation du beau et du bien, tout ce qui élève les sentiments de l'esprit.—2. *Prosaïque* littéralement, qui est du domaine de la *prose*. Tout ce qui n'est pas vers est *prose*, mais la prose peut être très *poétique*. Cependant, pour mieux faire ressortir le contraste entre la vraie poésie et le langage ordinaire, vulgaire, qui est la prose, on qualifie souvent de *prosaïque* ce qui n'est pas propre à inspirer ou à traduire de nobles idées ou des sentiments généreux.—2. *S'épanouir* est employé au figuré; cet emploi s'appelle en littérature une métaphore; la poésie est comparée ici à la fleur qui s'ouvre tout à fait, qui *s'épanouit*, et laisse voir toutes ses richesses.—3. *Ils semblent former un cœur*: ont une disposition élégante et symétrique. Le cœur se compose de quatre parties, à peu près symétriquement disposées.—4. *Art*; artiste, artistique, artistiquement, artillerie, artilleur, artisan, artificier, artificiel, etc.

Antialcoolisme

(LECTURE EN CLASSE)

UN HÉROS DE DOUZE ANS

Un petit garçon de douze ans venait de s'engager comme mousse à bord d'un navire quittant Liverpool. A peine en mer, quelques matelots lui offrirent de l'eau de vie.

—Excusez-moi, s'il vous plaît, répondit l'enfant. Je préfère ne pas le boire.

Ils se mirent à rire, mais ne parvinrent pas à le décider. Le capitaine, entendant parler de la chose, dit au petit mousse :

—Il faut que tu apprennes à boire de l'eau-de-vie, si tu veux être un vrai matelot.

—Excusez-moi, capitaine, je préfère ne pas le faire.

Le Capitaine n'avait pas l'habitude d'entendre ses mousses discuter ses ordres.

—Prends cette corde, cria-t-il à un matelot, et qu'il fasse connaissance avec elle; nous verrons si nous le ferons céder.

Le matelot prit la corde et battit cruellement l'enfant.

—Maintenant, dit le capitaine, boiras-tu ou ne boiras-tu pas ?

—S'il vous plaît, excusez-moi, je préfère ne pas le faire.

—Alors, monte jusqu'au bout du grand mât, tu y passeras la nuit.

Le pauvre garçon leva les yeux vers le mât, tremblant à la pensée d'y rester toute la nuit, cramponné aux cordages. Mais il fallait obéir.

Le lendemain matin, le capitaine, en se promenant sur le pont, se souvint du mousse.

—Hé! la-haut, cria-t-il.

—Décends, m'entends-tu.

Pas de réponse.

Toujours rien.

Un matelot grimpe le long des cordages et trouve l'enfant à moitié gelé; dans la crainte de tomber dans la mer, quand le navire plongeait,

il avait entouré le mât de ses deux bras et le tenait serré si fort, que le matelot eut de la peine à l'en détacher. Il le descendit sur le pont, et là ils le frottèrent jusqu'à ce qu'il reprit connaissance. Quand il fut en état de s'asseoir, le capitaine lui versa un verre de cognac :

—A présent, bois cela, mon garçon!

—S'il vous plaît, capitaine, je préfère ne pas le faire. Laissez-moi vous dire pourquoi et ne vous fâchez pas contre moi. Nous étions heureux dans notre maison, autrefois, mais notre père se mit à boire. Il ne nous donnait plus d'argent pour nous acheter du pain, et, un jour on vendit notre maison et tout ce qu'elle contenait; et, voyez-vous, cela brisa le cœur de ma pauvre mère. Elle languit quelque temps, puis elle mourut. Peu d'heures avant sa fin, elle m'appela près de son lit et me dit: "Jean, tu sais ce que la boisson a fait de ton père. Je voudrais que tu promisses à ta mère mourante que tu ne boiras jamais de boisson enivrante. Je voudrais te savoir à l'abri de la chose maudite qui a causé la ruine de ton père."

—'Oh! monsieur continua le petit mousse, voudriez-vous me voir manquer à la promesse faite à ma mère mourante? Je ne le puis ni ne le veux."

Ces paroles touchèrent le cœur du capitaine. Des larmes montèrent à ses yeux, et, se baissant, il prit l'enfant dans ses bras, en s'écriant :

—Non, non, mon petit héros! Tiens ta promesse, et si quelqu'un essayait encore de te faire boire, viens me le dire! Je te protégerai, et pour te dédommager de la punition que je t'ai fait subir, voici un billet dont tu disposeras à ton gré.

Et disant cela, le capitaine ouvrit sa bourse, et remit au jeune héros un billet de banque de \$50.00."

(Reproduction.)

Où faire relier "L'Enseignement Primaire"

M. Jérémie Richard, relieur, régleur et imprimeur, a créé dans son atelier, un département spécial pour la reliure de *L'Enseignement Primaire*, et ce, à un prix modéré. Les commissions scolaires sont invitées à s'adresser à M. Richard, 31, rue Sault-au-Matelot, Québec.



Norman
Rockwell

*(Voir "Leçon d'anglais d'après la méthode naturelle", au chapitre
de la Méthodologie, présente livraison).*

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

1. Combien de stades dans 48 milles ?

Solution: Dans 1 mille il y a 8 stades.

$$48 \times 8 = 384 \text{ stades. } \textit{Rép.}$$

2. Combien de perches dans 56 milles ?

Solution: Dans 1 mille y a 8 stades; dans 1 stade il y a 40 perches.

$$56 \times 8 \times 40 = 448 \times 40 = 17920 \text{ perches. } \textit{Rép.}$$

3. Combien de verges dans 64 milles ?

Solution: Dans 1 mille il y a 8 stades; dans 1 stade il y a 40 perches; dans 1 perche il y a $5\frac{1}{2}$ verges.

$$64 \times 8 \times 40 \times 5\frac{1}{2} = 20480 \times 5\frac{1}{2} = 112640 \text{ verges. } \textit{Rép.}$$

4. Combien de pieds dans 32 milles ?

Solution: Dans 1 mille il y a 8 stades; dans 1 stade il y a 40 perches; dans 1 perche il y a $5\frac{1}{2}$ verges; dans 1 verge il y a 3 pieds.

$$32 \times 8 \times 40 \times 5\frac{1}{2} \times 3 = 168960 \text{ pieds. } \textit{Rép.}$$

5. Combien de pouces dans 24 milles ?

Solution: $24 \times 8 \times 40 \times 5\frac{1}{2} \times 3 \times 12 = 1520640$ pouces. *Rép.*

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Trouvez une fraction équivalente à $\frac{63}{84}$ et ayant pour dénominateur 28; trouvez toutes les fractions équivalentes à cette même fraction et ayant les deux termes plus petits.

Solution: $84 \div 28 = 3$.

$$\frac{63}{84} \div 3 = \frac{21}{28}. \textit{ 1ère rép.}$$

$$\frac{63}{84} \div 7 = \frac{9}{12}. \textit{ 2e rép.}$$

$$\frac{63}{84} \div 21 = \frac{3}{4}. \textit{ 3e rép.}$$

2. Un père de famille gagne \$1.20 par jour, et le gain du plus jeune de ses deux fils est les $\frac{2}{3}$ de celui de l'aîné. Chacun de ces trois hommes a travaillé 296 jours dans l'année. La famille place chaque mois \$15 à la Caisse d'Épargne; pour la nourriture elle dépense \$1.60 par jour; pour les vêtements et autres frais, elle dépense \$124 par an. Combien chacun des fils gagne-t-il par jour ?

Solution: $\$1.60 \times 365 = \584 , somme dépensée pour la nourriture.

$\$15 \times 12 = \180 , somme placée à la Caisse d'Épargne.

$\$584 + \$180 + \$124 = \888 , total des recettes.

$\$1.20 \times 296 = \355.20 , ce que gagne le père.

$\$888 - \$355.20 = \$532.80$, ce que gagnent les deux fils.

Mettons $\frac{2}{3}$ pour le gain de l'aîné, alors $\frac{2}{3}$ le gain du cadet et $\frac{5}{3} + \frac{2}{3} = \frac{7}{3}$ le gain des deux.

Autant de fois $\$532.80$ contiendront $\frac{5}{3}$ autant de fois l'aîné reçoit $\frac{2}{3}$ ou $\$1$, et le cadet le même nombre de fois $\frac{2}{3}$.

$\$532.80 \div \frac{2}{3} = \$532.80 \times \frac{3}{2} = \$106.56 \times 3 = \$319.68$, ce que gagne l'aîné en tout. *Rép.*

$\$319.68 \div 296 = \1.08 , gain par jour de l'aîné. *Rép.*

$\$319.68 \times \frac{2}{3} = \$106.56 \times 2 = \$213.12$, ce que gagne le cadet par an. *Rép.*

$\$213.12 \div 296 = \0.72 , gain journalier du cadet. *Rép.*

3. Étant donné la fraction $\frac{91}{133}$, trouvez une autre fraction qui lui soit équivalente et dont le dénominateur soit 68.

Solution: Si 133 devient 68

91 devient ?

$\frac{68 \times 91}{133 \times 91} = \frac{68 \times 13}{13 \times 91} = \frac{884}{1183} = 46\frac{10}{19}$, le numérateur.

$46\frac{10}{19}$

— la fraction demandée. *Rép.*

68

4. Un particulier a acheté une ferme qu'il a payée en trois fois: la 1ère fois, il a donné $\$300$ pour les frais d'acquisition, plus les $\frac{2}{5}$ du prix d'achat; la 2e fois, il a payé la moitié du reste moins $\$20$; enfin une troisième fois, il s'est acquitté définitivement en versant $\$1220$. Quel est le prix d'achat de la ferme? A quelle fraction du prix d'achat s'élèvent les frais?

Solution: La 1ère fois $\frac{2}{5}$ du prix d'achat.

La 2e fois ($\frac{1}{2}$ de $\frac{3}{5}$) — $\$20 = \frac{3}{10}$ du prix d'achat — $\$20$.

La 3e fois $\$1220$.

$\frac{2}{5}$ du prix d'achat + $\frac{3}{10}$ du p. d'a. — $\$20 + \$1220 =$ le prix d'achat.

$\frac{4}{10}$ du prix d'achat + $\frac{3}{10}$ du p. d'a. — $\$20 + \$1220 =$ le prix d'achat.

$\frac{7}{10}$ du prix d'achat — $\$20 + \$1220 =$ le prix d'achat.

$\frac{7}{10}$ du prix d'achat — $\$20 + \$1220 = \frac{1}{10}$ du prix d'achat.

— $\$20 + \$1220 = \frac{1}{10}$ du p. d'a. — $\frac{7}{10}$ du p. d'a. = $\frac{3}{10}$ du p. d'a.

$1200 = \frac{3}{10}$ du p. d'a.

$\frac{1}{10}$ du prix d'achat = $\$1200 \div 3$.

$\frac{1}{10}$ du prix d'achat = $\frac{1200 \times 10}{1} = \4000 , le prix d'achat. *Rép.*

$\frac{3000}{3000} = \frac{3}{3}$ du prix d'achat. *Rép.*

5. Un cycliste roule avec une vitesse constante pendant 3 heures 20 minutes; puis il juge à propos de terminer son trajet en train dont la vitesse est les $\frac{2}{3}$ de la vitesse à bicyclette. Le voyage en train ayant duré 40 minutes et la distance totale parcourue étant 80 milles, quelle était la vitesse horaire du cycliste?

Solution: La distance parcourue en train a pris 40 minutes; si cette distance avait été parcourue à la bicyclette elle aurait pris $40 \times \frac{5}{3} = 66\frac{2}{3}$ minutes.

La distance totale = 80 milles.

Si le cycliste avait parcouru toute la distance à la bicyclette il aurait mis 3 heures 20 minutes + $66\frac{2}{3}$ minutes à faire le trajet.

3 heures 20 minutes + $66\frac{2}{3}$ minutes = 4 heures $26\frac{2}{3}$ minutes = 4 heures $\frac{4}{3}$.

$80 \div 4\frac{4}{3} = 80 \div \frac{16}{3} = 80 \times \frac{3}{16} = 15$ milles à l'heure. *Rép.*

RÈGLES DE L'UNITÉ, POURCENTAGE, Etc.

1. Un négociant achète une certaine quantité de blé au prix de \$3.20 le quintal; au bout d'un certain temps, il constate que 6 quintaux sont avariés et perdus pour la vente. En revendant le reste \$3.64 le quintal, il fait néanmoins un bénéfice de 10% sur le prix total d'achat. On demande quelle était la quantité de blé achetée.

Solution: S'il n'y avait pas eu de perte sur la quantité de blé acheté, pour gagner 10% il aurait fallu vendre toute la quantité achetée à raison de $\$3.20 + 10\%$ de \$3.20, c'est-à-dire $\$3.20 \times 1.10 = \3.52 .

Le blé acheté moins 6 quintaux a été vendu, non pas à \$3.52, mais à \$3.64.

$\$3.64 - \$3.52 = \$0.12$, le bénéfice au-dessus de 10%, que fit le négociant sur chaque quintal vendu; ce bénéfice sert à combler la perte des 6 quintaux avariés.

$\$3.20 \times 6 = \19.20 , le coût des 6 quintaux.

$\$19.20 \times 1.10 = \21.12 , le prix qu'il aurait fallu vendre les 6 quintaux-avariés pour réaliser 10% de bénéfice.

$\$21.12 \div \$0.12 = 176$ quintaux, quantité vendue.

$176 + 6 = 182$ quintaux, quantité achetée. *Rép.*

2. Deux employés dont les appointements sont différents gagnent ensemble \$5300 par an. Le premier dépense chaque année les $\frac{3}{4}$ de ce qu'il touche et le second les $\frac{2}{5}$. Le montant de leurs économies à la fin de l'année s'élève à \$1502.50. On demande de déterminer le traitement annuel de chacun d'eux.

Solution: (1) $\frac{1}{4}$ des appointements du 1er + $\frac{3}{5}$ des app. du 2nd = \$5200.

(2) $\frac{1}{4}$ des appointements du 1er + $\frac{2}{5}$ des app. du 2nd = \$1502.50.

Multipliant (2) par 4 on a: (3) $\frac{1}{4}$ des appointements du 1er + $\frac{8}{5}$ des app. du 2nd = \$6010.

Soustrayant (1) de (3) on a: $\frac{3}{5}$ des appointements du 2nd = \$810.

D'où $\frac{1}{5}$ des app. du 2nd = $\frac{810}{3}$.

Et $\frac{2}{5}$ des app. du 2nd = $\frac{810 \times 2}{3} = \540 .

$\$5200 - \$540 = \$4660$ les appointements du premier. *Rép.*

$\$5200 - \$1350 = \$3850$ les appointements du premier. *Rép.*

3. Un héritage doit être partagé entre trois personnes âgées de 20 ans, 15 ans, 12 ans, en parties inversement proportionnelles à leurs âges. Cet héritage se compose :

1° d'une maison estimée les $\frac{2}{3}$ de l'héritage total;

2° d'une propriété valant les $\frac{1}{3}$ du reste;

3° d'un titre de vente de \$2500 au taux de $4\frac{1}{2}\%$ que l'on peut vendre au cours de 1.053.

Calculez la part de chaque héritier.

Solution: Le partage doit se faire en parties inversement proportionnelles aux nombres 20, 15, 12, c'est-à-dire en parties proportionnelles aux fractions $\frac{1}{20}, \frac{1}{15}, \frac{1}{12}$.

$$\frac{1}{20}, \frac{1}{15}, \frac{1}{12} = \frac{3}{60}, \frac{4}{60}, \frac{5}{60}.$$

Le partage doit se faire en parties proportionnelles aux nombres 3, 4, 5; c'est-à-dire que sur $(3 + 4 + 5) = 12$, la 1ère personne doit recevoir $\frac{3}{12} = \frac{1}{4}$ du tout, - la 2e, $\frac{4}{12} = \frac{1}{3}$ du tout et la 3e, $\frac{5}{12}$ du tout.

La maison = $\frac{2}{3}$ de l'héritage;

La propriété = $\frac{2}{3}$ de $\frac{1}{3}$ de l'héritage = $\frac{1}{5}$ de l'héritage,

Le titre de rente = $\frac{3}{5}$ de $\frac{1}{3}$ de l'héritage = $\frac{1}{5}$ de l'héritage.

$$\$2500 \times 1.053 = \$2632.50 = \frac{1}{5} \text{ de l'héritage.}$$

$$\frac{2}{3} \text{ de l'héritage} = \$2632.50 \times 5 = \$13162.50.$$

$$\$13162.50 \div 4 = \$3290.625, \text{ la part de la 1ère. } \textit{Rép.}$$

$$\$13162.50 \div 3 = \$4387.50, \text{ la part de la 2e. } \textit{Rép.}$$

$$\$13162.50 \times \frac{5}{12} = \$5484.375, \text{ la part de la 3e. } \textit{Rép.}$$

4. On achète au prix de \$50400 une propriété composée de champs, de prés, de bois. Les prés valent les $\frac{1}{11}$ de la valeur des champs, et les bois les $\frac{2}{3}$ de ce que valent les prés. Les champs rapportent 3%, les prés 4%, les bois 2%. On demande le revenu de la propriété, et quel revenu on aurait eu en achetant, au lieu de la propriété, de la rente 3% au cours de \$70.

Solution: Soit \$11 la valeur des champs alors \$6 la valeur des prés et \$4 la valeur des bois.

$$\$11 + \$6 + \$4 = \$21.$$

$$\frac{1}{11} \text{ de } \$50400 = \$2400 \times 11 = \$26400, \text{ la valeur des champs;}$$

$$\$26400 \times 0.03 = \$792, \text{ le revenu des champs.}$$

$$\frac{1}{11} \text{ ou } \frac{2}{3} \text{ de } \$50400 = \$7200 \times 2 = \$14400, \text{ la valeur des prés.}$$

$$\$14400 \times 0.04 = \$576, \text{ le revenu des prés.}$$

$$\frac{2}{3} \text{ de } \$50400 = \$2400 \times 4 = \$9600, \text{ la valeur des bois.}$$

$$\$9600 \times 0.02 = \$192, \text{ le revenu des bois.}$$

$$\$792 + \$576 + \$192 = \$1560, \text{ le revenu de la propriété. } \textit{Rép.}$$

$$(\$50400 \div \$70) \times 3 = \$720 \times 3 = \$2160, \text{ le revenu qu'on aurait eu en achetant de la rente. } \textit{Rép.}$$

5. Une personne souscrit un effet (*billet*) de \$2000 payable à 90 jours. Après 18 jours, elle verse un acompte de \$500 et 12 jours après le 1er verse-

ment, un deuxième versement de \$800. A quelle époque peut-elle fixer la date d'échéance de la somme restant à payer ?

Solution: Elle a droit à l'intérêt de \$2000 pendant 90 jrs ou l'intérêt de \$1 pendant 180000 jours ($2000 \times 90 = \180000).

L'intérêt de \$2000 pendant 18 jours = l'int. de \$1 pendant 36000 jours
 — 500

L'intérêt de \$1500 pendant 12 jours = l'int. de \$1 pendant 18000 jrs
 — 800

\$ 700

Elle doit encore \$700; elle a bénéficié de l'intérêt de \$1 pendant 36000 jours + 18000 jours = l'intérêt de \$1 pendant 54000 jours; il lui était dû au début l'intérêt de \$1 pendant 180000 jours; donc il lui est dû encore l'intérêt de \$1 pendant ($180000 - 54000$) = 126000 jours. Si elle ne devait que \$1 elle pourrait retarder le paiement de 126000 jours; si elle ne devait que \$2, elle ne pourrait retarder que de la $\frac{1}{2}$ de 126000 jours, etc.; comme elle doit \$700 elle ne pourra retarder le paiement que de $\frac{1}{700}$ de 126000 = 180 jours.

Ainsi la date de l'échéance des \$700 se trouvera ($18 + 12 + 180$) = 210 jours après la date du billet, c'est-à-dire ($210 - 90$) = 120 jours après l'échéance primitive du billet. *Rép.*

ALGÈBRE

1. Un négociant achète une certaine quantité de blé au prix de \$3.20 le quintal (100 livres); au bout d'un certain temps, il constate que 6 quintaux sont avariés et perdus pour la vente. En vendant le reste \$3.64, le quintal, il fait néanmoins un bénéfice de 10% sur le prix total d'achat. On demande quelle était la quantité de blé acheté.

Solution: Soit $x + 6$ la quantité achetée; alors x la quantité vendue.

$3.20 = \$\frac{16}{5}$; $3.64 = \$3\frac{16}{25} = \$\frac{91}{25}$; un nombre augmenté de 10% = $\frac{11}{10}$ du nombre.

$$\frac{91x}{25} = (x + 6) \times \frac{16}{5} \times \frac{11}{10}.$$

$$\frac{91x}{25} = (x + 6) \times \frac{88}{25}.$$

$$91x = (x + 6) 88.$$

$$91x = 88x + 528.$$

$$91x - 88x = 528$$

$$3x = 528.$$

$$x = 528 \div 3 = 176.$$

$$x + 6 = 176 + 6 = 182 \text{ quintaux. } \textit{Rép}$$

2. Un ouvrier, qui travailla pendant 16 jours gagna dans les 5 derniers jours \$27.25. L'excédent du salaire journalier moyen des 16 jours sur

ceui des 11 premiers jours fut de \$1. On demande le salaire journalier moyen pendant les 16 jours.

Solution: Soit x le salaire journalier moyen pendant les 16 jours.

$16x$, la somme totale gagnée.

$(x - 1)$ le salaire journalier moyen pendant les 11 premiers jours.

$11(x - 1) = 11x - 11$, la somme gagnée pendant les 11 premiers jrs.

$16x = 11x - 11 + \$27.25 = 11x + \16.25 .

$16x - 11x = \$16.25$

$5x = \$16.25$.

$5x = \$16.25 \div 5 = \3.25 , le salaire moyen. *Rép.*

3. Un homme achète 2 chevaux pour \$350. Il en vend un à 20% de bénéfice et l'autre à 10% de bénéfice, il gagne en tout \$50. Combien avait-il payé chaque cheval ?

Solution: Soient x et y les prix des deux chevaux.

$x + y = \$350$(1)

$\frac{2}{10}x + \frac{1}{10}y = 50$(2)

$\frac{x}{5} + \frac{y}{10} = 50$(3)

Multipliant (3) par 10 on a: $2x + y = 500$(4)

Soustrayant (1) de (4) on a: $x = 150$, prix du 1er. (*Rép.*) (5)

Substituant 150 la valeur d' x dans (1):

$150 + y = 350$(1)

D'où $y = 350 - 150 = 200$ prix du 2nd. *Rép.*

4. Un particulier acheta du charbon pour \$54. S'il avait payé \$0.75 de moins par tonne il aurait eu 1 tonne de charbon de plus pour les \$54. Combien avait-il acheté de tonnes de charbon ?

Solution: Soit x le nombre de tonnes.

$\frac{54}{x}$ le prix payé pour une tonne

$x + 1$ le nombre de tonnes dans le 2nd cas.

$\frac{54}{x} - \frac{54}{x+1} = \frac{3}{4}$.

Multipliant par $4x^2 + 4x$ on a: $216x + 216 - 216x = 3x^2 + 3x$.

Réduisant on a: $216 = 3x^2 + 3x$.

Transposant on a: $3x^2 + 3x = 216$.

Divisant par 3 on a: $x^2 + x = 72$.

Complétant le carré on a: $x^2 + x + (\frac{1}{2})^2 = 72 + \frac{1}{4} = \frac{288}{4} + \frac{1}{4} = \frac{289}{4}$.

Extrayant la racine on a: $x + \frac{1}{2} = +$ ou $-$ la r. c. de $\frac{289}{4} = +$ ou $-$

$\frac{17}{2}$
 $x = -\frac{1}{2} + \frac{17}{2} = 8$. *Rép.*

Ou $x = -\frac{1}{2} - \frac{17}{2} = -9$.

5. Quelle est la somme d'une progression géométrique dont le 1er terme égale 27 et le dernier $3\frac{1}{3}$.

$$\text{Solution: } S = \frac{a(q^n - 1)}{q - 1} \quad (\text{Formule})$$

Il faut trouver q .

$$aq^{n-1} = l.$$

$$q^{n-1} = \frac{l}{a}$$

$q =$ la $(n - 1)$ ième racine de $\frac{l}{a}$.

$$q = \sqrt[3\frac{5}{9}}{\frac{32}{27}} = \sqrt[3\frac{5}{9}}{\frac{1}{25}} = \sqrt[3\frac{5}{9}}{\frac{1}{243}}$$

$$q^{6-1} = \frac{32}{27} = \frac{1}{9} \times \frac{1}{25} = \frac{1}{243}$$

$$q^5 = \sqrt[3\frac{5}{9}}{\frac{32}{27}}$$

$q =$ la 5ème racine de $\sqrt[3\frac{5}{9}}{\frac{32}{27}}$.

$\frac{1}{5}$ du log de 32 = $1.505150 \div 5 = 0.301030 = \log.$ de la 5e racine de 32;

n. c. = 2.

$\frac{1}{5}$ du log. de 243 = $2.385606 \div 5 = 50.477121 = \log.$ de la 5e racine de 243; n. c. = 3

Ainsi $q = \sqrt[3\frac{5}{9}}{\frac{32}{27}}$.

$$S = \frac{27 \left[\left(\sqrt[3\frac{5}{9}}{\frac{32}{27}} \right)^6 - 1 \right]}{\sqrt[3\frac{5}{9}}{\frac{32}{27}} - 1} = \frac{27 \left(\sqrt[3\frac{5}{9}}{\frac{64}{27}} - 1 \right)}{-\frac{1}{3}} = \frac{\frac{64}{27} - 27 - 24\frac{1}{27}}{-\frac{1}{3}} = 24\frac{1}{27} \div \frac{1}{3} = 73\frac{8}{9}$$

la somme. *Rép.*

On peut éviter les quantités négatives en transposant les termes: ainsi $3\frac{5}{9}$ serait le 1er terme et 27 le dernier.

$$q^5 = \sqrt[3\frac{5}{9}}{\frac{32}{27}}$$

$$q = \sqrt[3\frac{5}{9}}{\frac{32}{27}}$$

$$S = \frac{3\frac{5}{9} \left[\left(\sqrt[3\frac{5}{9}}{\frac{32}{27}} \right)^6 - 1 \right]}{\sqrt[3\frac{5}{9}}{\frac{32}{27}} - 1} = \frac{3\frac{5}{9} \left[\sqrt[3\frac{5}{9}}{\frac{64}{27}} - 1 \right]}{\frac{1}{3}} = \frac{\frac{81}{27} - \frac{32}{9}}{\frac{1}{3}} = \frac{\frac{665}{18}}{\frac{1}{3}} = 73\frac{8}{9} \quad \text{Rép.}$$

On peut encore se servir de la formule pour les progressions décroissantes.

$$S = \frac{a(1 - q^n)}{1 - q} = \frac{27 \left[1 - \left(\sqrt[3\frac{5}{9}}{\frac{32}{27}} \right)^6 \right]}{1 - \sqrt[3\frac{5}{9}}{\frac{32}{27}}} = \frac{27 - \frac{64}{27}}{\frac{1}{3}} = 81 - 7\frac{1}{9} = 73\frac{8}{9} \quad \text{Rép.}$$

GEOMETRIE

1. Deux côtés adjacents d'un parallélogramme ont respectivement 17 et 63 verges et la diagonale 73 verges. Quelle est la surface de ce parallélogramme?

Solution: Il s'agit de trouver la surface de deux triangles égaux dont les côtés ont 17, 63 et 73 verges.

$$(17 + 63 + 73) \div 2 = 76.5$$

$$76.5 - 17 = 59.5.$$

$$76.5 - 63 = 13.5.$$

$$76.5 - 73 = 3.5.$$

$$76.5 \times 59.5 \times 13.5 \times 3.5 = 215070.1875.$$

La racine carrée de 215070.1875 = 463.76, la surface d'un des triangles.
 $463.76 \times 2 = 927.52$ verges carrées, surface des deux triangles. *Rép.*

2. Aux quatre coins d'un parterre rectangulaire de 46 pieds de long sur 34 de large, on fait une corbeille de 8 pieds de diamètre, et dans le milieu une autre corbeille de 11 pieds de diamètre. Trouvez la dépense pour faire gazonner le reste du parterre, à raison de \$0.64 les 5 verges carrées.

Solution: $[(4 \times 8^2) + 11^2] \times 0.7854 = [(4 \times 64) + 121] \times 0.7854 = [256 + 121] \times 0.7854 = 377 \times 0.7854 = 296.0958$, surface des corbeilles.
 $46 \times 34 = 1564$ pieds carrés, surface du parterre.

$1564 - 296 = 1268$, la surface à gazonner.

$$[1268 \div (9 \times 5)] \times 0.64 = 28.18 \times 0.64 = \$18.04. \quad \text{Rép.}$$

3. Dans 1 pied cube de plomb on taille une pyramide dont la base est un des cotés de la pyramide et dont la hauteur se termine au centre du côté opposé à la base. Quel est le diamètre de la sphère que l'on peut faire en fondant ce qui reste du cube de plomb ?

Solution: $1^2 \times \frac{1}{3} = \frac{1}{3}$ de pied cube, le volume de la pyramide.

$1 - \frac{1}{3} = \frac{2}{3}$ de pied le volume de la sphère.

$$\frac{2}{3} \div 0.5236 = 2 \div 1.5708 = 1.273236.$$

La racine cubique de 1.273236 = 1.08 pied = 12.96, presque 13 pouces le diamètre de la sphère. *Rép.*

4. Une salle circulaire à toit hémisphérique a une capacité de 5236 pieds cubes d'air. Le diamètre de la chambre est égale à la hauteur de la chambre mesurée du centre du plancher au centre du toit. On demande la hauteur de la chambre.

Solution: Soit 1 pied le diamètre de la chambre alors 1 pied la plus grande hauteur.

La demi-sphère a 1 pied pour diamètre et $\frac{1}{2}$ pied pour hauteur.

La hauteur de la partie cylindrique de la chambre = $\frac{1}{2}$ pied.

$1^3 \times 0.5236 \div 2 = 0.2618$, le volume de la demi-sphère.

$1^2 \times 0.7854 \times \frac{1}{2} = 0.3927$, le volume de la partie cylindrique de la chambre.

$0.2618 + 0.3927 = 0.6545$ pied cube, volume d'une chambre semblable, à celle mentionnée dans le problème et dont la hauteur égale 1 pied.

Les volumes semblables sont entre eux comme les cubes de leurs lignes homologues.

Soit x la hauteur demandée, alors:

$$x^3 \quad 5236$$

$$\frac{\quad}{1^3} = \frac{\quad}{0.6545}$$

$$1^3 \quad 0.6545$$

$$0.6545x^3 = 5236.$$

$$6545x^3 = 52360000.$$

$$x^3 = 52360000 \div 6545 = 8000.$$

$x =$ la racine cubique de 8000 = 20 pieds. *Rép.*

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

La commission scolaire catholique de Montréal

A la dernière session de la législature de Québec, une loi très importante a été adoptée, concernant les différentes commissions scolaires qui se partagent le territoire de la vaste métropole. Cette loi, qui entrera en vigueur en juillet prochain, fusionne une trentaine de commissions scolaires avec la commission centrale de la cité. Voici les grandes lignes de la nouvelle loi :

Nomination d'un "Bureau central" composé de trois membres, dont un par l'archevêché, un par le gouvernement et un troisième par la ville;

Nomination de quatre commissions de district se partageant la ville et composées chacune de six membres: deux nommés par l'archevêché, deux par le gouvernement et deux par la ville;

Chacune de ces commissions de district enverra un délégué au bureau central qui se trouvera ainsi définitivement composé de sept membres;

Le produit de la taxe scolaire sera divisé "autant que possible" au pro rata de la population de chacune des quatre sous-commissions;

L'uniformité des livres devra se faire "autant que possible";

Le choix des délégués des "commissions de district" sera fait par les vingt-quatre membres réunis composant ces commissions. Nul de ceux-ci ne pourra être choisi et les fonctionnaires publics, échevins et autres ne seront pas éligibles;

La ville devra également choisir en dehors des commissaires, échevins ou fonctionnaires, les membres qu'elle pourra nommer au bureau central ou aux commissions de district;

Les commissions de districts comprendront quatre divisions: centre (20 paroisses, y compris Saint-Jean-Baptiste); Est (15 paroisses comprenant l'Immaculée-Conception); Ouest (15 paroisses) et Nord.

Attributions: Le bureau central administrera la finance et engagera le personnel; les commissions de districts feront l'achat de terrains et verront à la construction des écoles, le tout sujet à l'approbation du bureau central.

C'est une loi qui semble rencontrer l'approbation des intéressés. Elle a été sagement élaborée, et nous croyons qu'elle donnera d'heureux résultats.

Une requête des instituteurs de Montréal

Les instituteurs de Montréal ont demandé, par requête, à la commission scolaire catholique de Montréal, une augmentation de traitement, alléguant que le coût de la vie qui s'élève chaque mois, justifie une telle augmentation. Nous souhaitons que les instituteurs de la métropole réussissent dans leur démarche. Leur demande nous semble bien justifiée par les exigences actuelles de la vie.

Statistiques de l'enseignement

Pour la première fois, cette année, les statistiques de l'enseignement (année scolaire 1914-15) ont été détachées du rapport du Surintendant de l'Instruction publique de Québec et publiées en fascicule séparé. Cette publication a été faite sous les auspices du Bureau des Statistiques de Québec, dont M. G.-E. Marquis est le directeur; elle est très bien faite et sera favorablement appréciée de tous ceux qui aiment à se renseigner à bonne source.

En plus des *Statistiques de l'Enseignement*, le Bureau des Statistiques a aussi publié l'*Etat financier des corporations scolaires*. C'est pour la première fois que ces importantes statistiques ont été compilées. Elles contiennent les opérations de la caisse, de même que l'exposé du bilan de chaque corporation, au 30 juin 1915.

C'est une des plus heureuses innovations du bureau des Statistiques de Québec.

A la retraite

Le doyen des instituteurs de la province de Québec, M. J.-O. Cassegrain, a pris sa retraite au cours du mois dernier. A l'occasion du cinquantenaire d'enseignement à l'École normale Jacques-Cartier de ce vénérable professeur (janvier 1916), nous avons publié une notice assez complète sur M. Cassegrain. Cet éducateur distingué jouira longtemps encore, nous l'espérons, du repos mérité que sa longue et laborieuse carrière avait rendu nécessaire.

M. P.-A. Roy, inspecteur d'écoles pour les comtés de Québec et partie de Portneuf depuis 1886, vient aussi de prendre sa retraite, après cinquante années consacrées à l'enseignement. Nous souhaitons de longues années encore au vénérable démissionnaire.

Le chant à l'école

Comme exercice de chant, prenons aujourd'hui un air très simple et très populaire en même temps que très joli. Cet air est attribué à J.-B. Lulli, qui, de simple marmiton dans les cuisines du château de Louis XIV, devint un des maîtres de la musique du grand siècle.

Tout le monde a fredonné le premier couplet, seul connu en général, mais qui a suffi pour conserver l'air si populaire. Nous croyons intéresser nos petits chanteurs en leur donnant trois couplets qui font une suite, avec une conclusion pratique. Dans le premier, le voisin adresse sa demande à Pierrot; dans le second, Pierrot fait sa réponse peu obligeante; dans le troisième, le chanteur se permet de donner un conseil à ceux qui l'écoutent.

Il ne faudra pas chanter trop vite, ni trop fort. La deuxième partie que nous avons écrite sur la même portée au-dessous de la première, fait un bel effet et n'est pas difficile. A la mesure qui arrive sur le mot *feu* du premier couplet, cette seconde partie fait une vocalise pour revenir dans le ton après la modulation qui précède; on devra bien lier cette vocalise et la ralentir légèrement pendant que la première partie soutiendra la note ronde. Puis on terminera en reprenant le premier mouvement.

Les indications que nous mettons en regard des couplets aideront à interpréter le chant et à le rendre d'une manière intéressante pour les auditeurs.

H. NANSOT,

Inspecteur d'écoles

les l
d'en

Au clair de la lune.

Bas trop vite *air populaire*

Au clair de la lune, mon ami Pierrot, Prête-moi ta
 plume Pour écrire un mot; Ma chandelle est morte,
 Je n'ai plus de feu: Ouvre-moi ta porte Pour l'amour de Dieu!

I

II

Le voisin s'adressant à Pierrot:

"—Au clair de la lune, (*simplement*)
 Mon ami Pierrot,
 Prête-moi ta plume (*demandant*)
 Pour écrire un mot;
 Ma chandelle est morte, (*air désolé*)
 Je n'ai plus de feu;
 Ouvre-moi ta porte (*suppliant*)
 Pour l'amour de Dieu!"

Pierrot répondant au voisin:

"—Au clair de la lune (*air badin*)
 Pierrot répondit:
 "Je n'ai pas de plume (*bourru*)
 Et je suis au lit.
 Monte à ta mansarde, (*conseillant*)
 Tu dois être las;
 Et que Dieu te garde (*sec et bref*)
 De tout mauvais pas!"

III

Le chanteur aux auditeurs:

"—Au clair de la lune,
 Apprenez ceci:
 Pour avoir la plume
 De Pierrot, l'ami,
 Avant la brunante
 Faut se dépêcher;
 Plus tard, le lit tente: (*d'un air tout naturel*)
 Pierrot va s'coucher!" (*saluant comme pour dire: bonsoir*)

(*en avertissant*)
 (*attachant de l'importance au conseil.*)

La librairie Ducharme

A la librairie canadienne de M. G. Ducharme, 245, rue Fullum, Montréal, on se peut procurer les livres canadiens les plus rares, ainsi que les revues de notre pays, particulièrement les revues d'enseignement.

En garde contre les vues animées

Que les directeurs et directrices de maisons d'éducation, que les instituteurs et les institutrices se fassent un devoir d'empêcher, autant que cela est en leur pouvoir, leurs élèves de fréquenter les théâtres de "vues animées". Ce sont des foyers de mauvaise éducation, de mauvais goût et de perversion. Dans ces salles obscures de "vues animées", mal aérées et fréquentées par "n'importe qui", où l'on fait passer sous les yeux de tous des scènes de vols, de meurtre, d'amour vulgaire ou infâme, la jeunesse perd vite sa pudeur, sa réserve, sa bonne éducation: la perversion du cœur et de l'esprit est le résultat de la "nouvelle éducation reçue".

Quelle étrange aberration de la part des parents qui laissent fréquenter l'école perverse des vues animées à leurs enfants!

Que les éducateurs, au moins, fassent tout leur devoir à ce sujet.

Nominations

M. T. Tourillon, déjà professeur adjoint à l'École normale Jacques-Cartier depuis cinq ans, a été nommé au poste de M. J.-O. Cassegrain, démissionnaire.

M. A.-M. Filteau, inspecteur d'écoles pour le district de Labelle, a été transféré au district Québec-Portneuf, comme remplaçant de M. P.-A. Roy, démissionnaire.

AVIS IMPORTANT

AUX INSTITUTEURS ET AUX INSTITUTRICES DES ÉCOLES SOUS LE CONTRÔLE DES COMMISSAIRES

A l'avenir, l'inspecteur d'écoles devra inscrire dans le bulletin la *présence moyenne* en classe des garçons et des filles, **SÉPARÉMENT**. Comme il n'y a pas de colonnes spéciales dans le registre d'appel pour recevoir ces renseignements, les instituteurs et les institutrices sont priés d'établir cette présence moyenne sur feuillet spécial et ce pour chaque mois de l'année scolaire, à partir de septembre 1916. Lors de son passage, l'inspecteur n'aura qu'à transcrire le tableau de la présence moyenne pour garçons et filles, **séparément**. Le total de la présence moyenne devra être inscrit comme par le passé.

Jardins scolaires

AVIS

Nous demandons aux instituteurs ou aux institutrices de la province, qui ont établi un jardin scolaire à leur école cette année et qui ont l'intention de le maintenir en 1917, de bien vouloir nous faire parvenir leur nom et leur adresse, ainsi que le *numéro de l'école* où ils enseignent.

Les instituteurs ou les institutrices dont le terrain scolaire a été labouré à l'automne (en 1916) voudront bien agir de même.

JEAN-CHARLES MAGNAN,

Surintendant des Jardins scolaires,

Service d'Horticulture (Parlement),

Québec.

La guerre

Le général Joffre a été fait maréchal de France et nommé président du conseil de guerre. Le vainqueur de la Marne avait bien mérité cet honneur. Il a été remplacé par le général Nivelle qui devient général en chef.

L'Allemagne a fait des propositions de paix inacceptables aux Alliés. De leur côté, ces derniers ont fait connaître à quelles conditions il cesseront de combattre :

“Les termes de paix des Alliés sont d'abord le statu quo d'avant la guerre, ce qui inclut l'évacuation de tout le nord de la France, de la Belgique et du Luxembourg, et de toutes les terres prises à la Serbie, la Roumanie, la Russie et le Monténégro

“L'Alsace-Lorraine devra être remise à la France. La partie Danoise du Schieswig-Holstein ira au Danemark et Posen, la Prusse polonaise et la Pologne autrichienne seront ajoutées au nouveau royaume de Pologne que le Tzar s'est engagé de restaurer.

“Les Slaves de la Bosnie, de l'Herzégovine, de la Dalmatie, de la Croatie, seront constitués en un nouveau royaume.

“La Bohême sera un État Indépendant. La section roumaine de la Transylvanie sera ajoutée à la Roumanie.

“Tout le Tyrol autrichien, plus Trieste, l'Istrie et les autres parties de l'Autriche qui sont italiennes de race ou de sentiment, seront annexés à l'Italie.

“La Turquie cèdera Constantinople et les Dardanelles à la Russie.

“Les Arméniens seront mis sous la tutelle de la Russie.

“Les Arabes seront affranchis, tandis que la Syrie, l'Asie Mineure et la Mésopotamie seront placées sous un protectorat étranger garantissant la tranquillité.

“Les colonies allemandes resteront aux mains de l'Entente.

“De plus, l'Allemagne paiera une indemnité pour les ruines qu'elle a accumulées en Belgique, en France, en Serbie, au Monténégro, etc.

“Pour ce qui concerne le commerce maritime, l'Allemagne donnera de ses navires pour remplacer tous les navires marchands détruits, tonne pour tonne; les neutres ne seront dédommagés qu'après que toutes les demandes des Alliés auront été satisfaites.

“La marine allemande sera remise aux Alliés qui se la distribueront.

“Pour garantir la paix future, les Alliés insisteront pour que le gouvernement allemand devienne démocrate.

“Le canal de Kiel deviendra neutre et sera régi par une Commission Internationale non-allemande, comprenant les pays de l'Entente, les États-Unis et d'autres neutres.”

A propos d'analyse

On nous écrit :

1.—“Enseignant l'analyse logique, ne parle-t-on plus de l'attribut, et est-il bien d'analyser ainsi :

“L'intempérance ruine la santé” : *Intempérance*, sujet; *ruine*, verbe; complément dir. du verbe, *la santé*”.

2.—Dans cette phrase : “On prend une poignée de terre que l'on fait sécher au four”, (Lectures choisies, F.-E.-C., page 95). Comment analyse-t-on grammaticalement *l'* devant *on* ?

Réponses:—1.—La plupart des grammairiens modernes ne décomposent plus le verbe attributif. Ainsi, dans cette phrase : *Je reçois une lettre*, ces auteurs disent : *reçois*, verbe; *a* pour complément direct *une lettre*. Ce procédé convient, lorsque les élèves ont bien compris que le “verbe attributif” est celui qui renferme le verbe et l'attribut, et cela après avoir décomposé souvent ces verbes. Exemples : *Je reçois une lettre* *Je*, sujet; *suis*, verbe; *reçoivent*, attribut (attribut complexe, ayant pour complément direct, une lettre). Mais une fois cette vérité comprise, il n'est plus nécessaire de faire décomposer le verbe attributif.

2.—Dans cette phrase : “On prend une poignée de terre que l'on fait sécher au four”; *l'* est employée par euphonie devant *on*, ce n'est pas un pronom; on l'analyse : *lettre euphonique*.

Bibliographie

LA VOIX DU PAPE.—Lettre pastorale de S. G. Monseigneur J.-M. Émard, évêque de Valleyfield, 15 décembre, 1916. Grave document qui rappelle majestueusement avec quel respect les catholiques doivent écouter les paroles du Pape, et combien il importe d'obéir à celui qui a le droit de se réclamer de l'autorité divine.

NOTES HISTORIQUES SUR LES ÉCOLES D'AGRICULTURE DANS QUÉBEC.—Par J.-C. Chapais, L.L.B., D.S.A. En vente à Québec chez J.-P. Garneau, libraire, rue Buade. Prix: 50 centins; franco, 55 centins.

Nous félicitons M. Chapais d'avoir réuni en une jolie brochure ses intéressants articles que les amis de l'histoire avaient lus avec tant de plaisir dans *La Revue Canadienne*. Dans un style sobre et élégant, M. Chapais fait l'historique des écoles d'agriculture dans la province de Québec, dont la première en date fut celle de Saint-Joachim, près Québec, fondée par Monseigneur de Laval.

PAGES CHOISIES.—Ernest Gagnon. En vente à Québec chez J.-P. Garneau, libraire. Prix: 85 sous; franco, 90 sous. C'est un magnifique recueil des plus belles pages écrites naguère par M. Ernest Gagnon, affectueusement réunies par sa fille, Mlle Blanche. Les *Pages Choies* sont précédées d'une notice biographique par l'honorable Thomas Chapais et d'une étude sur l'auteur par l'abbé Elie-J. Auclair. Ces pages offrent aux lecteurs tout le charme que l'auteur savait mettre dans sa conversation: esprit, érudition, délicatesse, jugement. Aucune lecture ne saurait mieux convenir aux éducateurs de la jeunesse canadienne.

L'ÉDUCATION DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC.—Conférence donnée par S. G. Monseigneur O.-E. Mathieu, archevêque de Régina. Le 25 octobre 1916, Monseigneur Mathieu était invité à adresser la parole devant le club Assiniboia, de Régina. L'éminent prélat prit pour sujet: "L'Éducation dans la province de Québec". Nul plus que l'archevêque de Régina n'était qualifié pour traiter une pareille question dans un milieu peu renseigné sur la véritable situation scolaire de notre province. Monseigneur Mathieu a traité son sujet avec une clarté et une modération qui firent sans doute réfléchir ceux qui ne peuvent entendre parler de Québec sans se fâcher. Le conférencier avait non seulement à son service la clarté, la modération et l'éloquence, mais il était aussi servi par une érudition qui n'étonne pas ses amis de Québec. La conférence de Monseigneur Mathieu a été mise en brochure par l'éditeur du "Patriote de l'Ouest", Prince-Albert, Sask.

TABLEAUX SYNOPTIQUES DE L'HISTOIRE DU CANADA (1500-1700)—Édition rédigée pour l'enseignement classique et académique par le R. P. Lejeune, O. M. I. de l'Université d'Ottawa. C'est une œuvre historique d'après un plan tout à fait original. L'auteur a réellement créé un genre nouveau, en groupant en tableaux synoptiques qui n'ont rien d'aride, toute l'histoire du Canada, et cela avec une abondance de renseignements puisés aux sources les plus sûres. Dans les deux fascicules que le R. P. Lejeune vient de publier, il s'arrête à 1700. Le 3e et le 4e fascicules se rendront jusqu'à notre époque. "Assez complets pour suppléer, au besoin, à un manuel d'histoire, les *Tableaux synoptiques*, dit l'auteur, visent à garantir à l'intelligence la connaissance exacte des événements et de leurs dates, à la mémoire des souvenirs plus précis et plus sûrs, au

jugement une plus saine appréciation des faits et des principaux personnages qui en ont été les instruments.' *Les Tableaux synoptiques* seront aussi très utiles aux instituteurs et aux institutrices.

En vente chez l'auteur, au Juniorat du Sacré-Cœur, Ottawa. Prix: \$1.25.

Aux secrétaires-trésoriers des commissions scolaires

☞ Nous signalons de nouveau le recueil si pratique publié par M. l'abbé J.-O. Cliche et intitulé "Les Bons Commissaires". Chaque commissaire devrait lire cette brochure, afin de bien connaître l'étendue de ses devoirs et de ses droits. C'est vraiment plaisir avec un guide aussi compétent que M. l'abbé Cliche d'étudier la nature et l'importance des fonctions de commissaires. L'ouvrage est en vente chez l'auteur, au Presbytère de Ste-Perpétue, Co. de l'Islet, ou chez les libraires: Garneau, à Québec, ou Granger, à Montréal. Prix: 15 sous l'unité; \$1.25 la douzaine, franco.

Bibliothèque pédagogique

Nous recommandons de nouveau au personnel enseignant l'excellent petit manuel publié par M. l'abbé J.-O. Cliche, ptre, vicaire, Ste-Perpétue, comté de l'Islet: *La Bonne Maitresse*. Ce recueil renferme les plus sages conseils et peut rendre de réels services aux institutrices. En vente chez l'auteur et chez les libraires: Garneau, à Québec; Granger, à Montréal.

Pages littéraires

LA PATRIE(1)

—"Oncle Jean, que pensez-vous de la patrie? On parle beaucoup de *patrie* et de *patriotisme*; les orateurs ont souvent ces mots dans la bouche, les écrivains au bout de leur plume. Qu'est-ce que la patrie, oncle Jean?"

L'oncle Jean, assis sur le pas de sa porte, fumait tranquillement sa pipe. Devant lui, s'étendait, tout en longueur, son domaine, des blés, des orges, des avoines, puis du foin, et plus loin un champ de sarrasin, plus loin encore un friche, et au delà une *sucrerie*, qui fermait l'horizon. Le soleil était tombé, et le vieillard regardait son *bien* entrer dans l'ombre.

—"Oncle Jean, qu'est-ce que la patrie?"

Silencieux, il tira de sa pipe quelques *touches* encore; puis, sans détourner le regard qui allait là-bas vers la forêt, et d'un geste montrant les champs, les prés, le bois:

—"La patrie, c'est ça."

J'attendis que l'oncle expliquât ce geste et ce mot trop vagues. Un silence, et, lentement avec des pauses, il continua:

—"La patrie, mon *fiou*, ça date du temps des Français. Le premier de notre nom qui vint ici par la mer fut d'abord soldat; dans l'armoire de la *grand'chambre*, il y a des papiers où c'est marqué, qu'il fut soldat. Mais il faut croire que, dans les *vieux pays*—il venait du Perche; c'est comme qui dirait un *about* de la Normandie—il faut croire que, là-bas, ses *gens* étaient *cultiveux*, et qu'il avait ça sans le sang, parce qu'aussitôt qu'il put il prit une hache et s'attaqua à la forêt comme un vrai *terreneuvien*. Or, c'est ici, où nous sommes, qu'il abattit son premier arbre: la

(1) Extrait de *Chez nos gens*, par Adjutor Rivard.

terre à l'ancêtre Nicolas, c'est la mienne! La glaise qui botte à mes talons s'est attachée aussi à ses sabots. Après lui, son fils aîné, Julien, et son petit-fils, Jean-Baptiste, son arrière-petit-fils, François, et le fils de François, Benjamin, mon père, tous l'un après l'autre, ont vécu de la terre qui m'a fait vivre; c'est ici que, tous, ils sont nés, qu'ils ont travaillé, qu'ils sont morts. Souvent, cette idée me vient, et je me dis: "Jean, c'est pour toi qu'ils ont peiné, pour toi et pour ceux de ta race qui viendront après toi." Vois-tu, mon *fieu*, au bout de la grange, ce quartier de roc? Autrefois, ce caillou-là devait être plus au sud, juste où se trouve le chemin qui monte aux champs; eh! bien, ils l'ont roulé là où tu le vois pour que j'aie de l'arce à passer au nord du ruisseau. Ça dû être un rude coup de collier. J'y ai souvent pensé, et je crois que c'est Julien, le deuxième du nom, qui a fait cela; on conte qu'il était fort comme un bœuf, et il pouvait se faire aider, ses douze premiers enfants étant tous des garçons. Et la maison, ils l'ont *logée* sur la butte, où elle est encore—c'est le même *sotage*—pour que de la porte je puisse voir jusqu'à la *sucrierie*. Ils ont pensé à tout: pour que, dans les grandes chaleurs, mes bêtes aient un peu d'ombre, ils ont laissé là cet orme. . . . Je reconnais partout leur ouvrage. Chacun d'eux a fait ici sa marque, et l'effort de ses bras rend aujourd'hui ma tâche moins dure. Sous ma bêche le sol se retourne mieux, parce que l'un après l'autre ils l'ont remué; dans le pain que je mange, et qui vient de mon blé, il y a la sueur de leur fronts; dans chaque motte que ma charrue renverse, ils ont laissé quelque chose d'eux-mêmes. La patrie, c'est ça. . . Et je voudrais bien voir l'*Américain* qui viendrait prendre ma terre!"

Il faut savoir que, pour l'oncle Jean, l'ennemi, quel qu'il fût, c'était l'*Américain*.

—"Je vous entends, oncle Jean. C'est ici votre bien, un bien de famille, et que vous aimez. Mais les livres disent que la patrie est plus grande que votre terre, qu'elle embrasse toute une contrée. . . ."

L'oncle hochait la tête.

—"En général, faut se méfier des livres, dit-il; il y a des mots qu'on ne comprend pas, et qui brouillent les idées. Les livres n'ont rien à faire ici. Écoute. Au *sorouët*, il y a François le Terrien, et puis Pierre à Denis, puis d'autres voisins, et encore d'autres voisins; au *nordêt*, il y a le grand Guillaume, puis les deux garçons au père Ambroise, puis d'autres voisins, et d'autres voisins, jusqu'au bout du rang et jusqu'au bout de la paroisse. Disons—je ne sais pas apertement si c'est comme ça partout, mais ça *doit*—disons que chaque habitant est, comme moi, sur le *bien* de ses *gens*; ça fait toute une paroisse attachée à la terre, *pas vrai*? Puis, au milieu, il y a l'église; à côté, le cimetière; tout près, le presbytère, avec le curé dedans. Et après notre paroisse, il y a une autre paroisse, puis une autre, puis une autre, toutes pareilles, et chacune avec son clocher, son curé, ses morts, son vieux sol travaillé par les pères, et qu'on aime plus que soi-même. . . . C'est ça, la patrie!"

L'oncle Jean s'était levé, et cette fois je vis bien que son geste, déployé dans la nuit venue, embrassait tout le pays hérité des ancêtres, avec les souvenirs, les traditions, les croyances. . . .

La voix de la tante Mélanie appela:

—"Jean, venez-vous faire la prière du soir?"

Nous entrâmes.

Le Christ au rameau béni pendait au mur. Au-dessous, un grand fusil était accroché, avec une poire à poudre et une corne à balles.

Comme l'oncle allait se mettre à genoux aux côtés de la tante Mélanie, son regard levé rencontra son fusil, et je l'entendis qui murmurait encore:

—"Où il Je voudrais voir l'*Américain* qui viendrait prendre ma terre!—Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Mettons-nous en la présence de Dieu, et adorons-le. . . ."

ADJUTOR RIVARD.

Un bel almanach

L'*Almanach de l'Action Sociale Catholique* est sans contredit le plus intéressant du genre publié jusqu'ici au Canada. Cette publication, très bien illustrée, renferme cent trente pages, in-octavo royal, de matières à lire. Cet almanach a été rédigé avec un bon goût remarquable et mérite de devenir l'almanach de toutes les familles catholiques. Prix: 30 sous. S'adresser à l'*Action Sociale Catholique*, Québec.